

Diagnostic agricole de l'agglomération lyonnaise

**MAI
2024**



Chiffres clés de
l'agglomération
lyonnaise en 2020

21 575

ha de SAU, soit 29%
du territoire

386

exploitations agri-
coles

512

chef-fes d'exploita-
tions, dont 22% de
femmes

21%

ont plus de 60 ans

64 %

d'exploitations in-
dividuelles

14%

de la SAU en AB

29%

des surfaces sont
irriguées

Sommaire

Introduction

Elaboration d'un diagnostic agricole partagé et multi-échelles	4
Méthodologie d'élaboration	6

Contexte pédoclimatique et qualité environnementale

Sol & potentiel agronomique	8
Biodiversité & paysages agroécologiques	12
Eau & vulnérabilités climatiques	16

Le système agricole de l'agglomération lyon- naise

Diversité des productions	22
Nombre, taille et statut des exploitations agricoles	24

Les agriculteur·rices et leur travail

Profil socio-économique de la main d'œuvre	26
Pauvreté et mal-être	28

Les pratiques agricoles

L'essor de l'AB et son risque d'essoufflement	30
Usage des phytosanitaires et pratiques d'irrigation	34

Filières, écosystèmes d'acteurs & coopération

Mutualisation et expérimentations collectives	36
Les acteurs de la transformation et de la valorisation	38
Cohabitation agriculteurs-citoyens & incivilités	42

Dynamiques foncières

Propriété foncière et pertes de surfaces	44
Protection des terres & enjeux de planification	46

Conclusion—Messages transversaux

Messages clés pour une stratégie agricole systémique	52
Annexe—Glossaire et acronymes	54
Annexe—Communes des polarités agricoles	55

Table des cartographies

Carte 1 : Potentiel agronomique en fonction des caractéristiques physiques dominantes des sols de l'agglomération lyonnaise (source : Etude PSR, 2022)	9
Carte 2 : Enjeu de protection des sols à fort potentiel agronomique dans l'agglomération lyonnaise (source : Urbalyon, 2023)	11
Carte 3 : Les milieux vivants dans la métropole de Lyon (source : EVA 2015, Urbalyon 2023)	13
Carte 4 : Etat des lieux des corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise (source : Urbalyon, 2014)	15
Carte 5 : Températures de surface (en°C) recensées dans l'agglomération lyonnaise le 19 août 2023 (source : Urbalyon, 2023)	16
Carte 6 : Etat de la ressource en eau et risques induits dans l'agglomération lyonnaise (source : Urbalyon, 2023)	19
Carte 7 : Diversité des productions agricoles présentes au sein des polarités de l'agglomération lyonnaise (source : RPG 2021, MOS 2020)	23
Carte 8 : Localisation des surfaces AB dans l'agglomération lyonnaise en 2021 (source : Agence Bio, RPG Bio)	31
Carte 9 : Localisation des réseaux d'irrigation dans l'agglomération lyonnaise (source : Etude PSR, 2022)	35
Carte 10 : Les initiatives collectives pour l'expérimentation, la valorisation des productions et la mutualisation des outils entre agriculteurs (source : FD CUMA 2023, collectifs agroécologiques 2023, Manger local 2023)	37
Carte 11 : Recensement participatif des outils de transformation alimentaire dans l'aire métropolitaine lyonnaise (source : Urbalyon 2023)	41
Carte 12 : Enjeux de circulation des engins agricoles identifiés en 2014 par la chambre d'agriculture du Rhône—exemple des Grandes Terres (source : CA 69, 2014)	43
Carte 13 : Les propriétaires du foncier agricole de l'agglomération lyonnaise (source : MAJIC 2020, MOS 2020)	45
Carte 14 : Les Zones agricoles (A), naturelles (N) ou à urbaniser (AU) non protégées par des périmètres PENAP en 2022 (source : PLU-H 3 M3A)	47
Carte 15 : Synthèse des enjeux du diagnostic agricole de l'agglomération	53

Acronymes utilisés pour désigner des périmètres

CCEL : Communauté de communes de l'Est lyonnais

CCPO : Communauté de communes du Pays de l'Ozon

MdL : Métropole de Lyon

PENAP : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

SEPAL : structure en charge de l'élaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'Agglomération lyonnaise



INTRODUCTION

Elaboration d'un diagnostic agricole partagé et multi échelles

Commandé par le SEPAL, la Métropole de Lyon, la CCPO et la CCEL, l'élaboration de ce diagnostic s'inscrit dans une période marquée par l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

OBJECTIFS D'UN DIAGNOSTIC COMMUN

1. Renouveler la stratégie agricole et foncière des territoires pour répondre aux nouveaux enjeux

L'objectif du diagnostic est de dresser un état des lieux de l'agriculture en mobilisant des données récentes pour construire une vision renouvelée et partagée des enjeux.

> Pour le SEPAL, ce diagnostic agricole permettra d'affiner les orientations agricoles en vue de la révision du projet de territoire de l'Agglomération lyonnaise et de l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) en 2026.

Par ailleurs, ce diagnostic participe à l'intégration essentielle des enjeux agricoles et alimentaires dans les documents de planification, en soulignant le rôle de l'agriculture dans l'adaptation au changement climatique.

Les trois EPCI de l'agglomération lyonnaise ont donc été associés et sont parties-prenantes de l'élaboration du diagnostic :

> La Métropole de Lyon (Mdl) souhaite disposer d'un diagnostic à différentes échelles, lui permettant de mieux définir sa stratégie d'intervention territoriale, en matière d'agriculture (notamment sur le volet foncier), et décliner un plan d'actions adapté aux spécificités locales.

> La Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) porte un intérêt à cet état des lieux pour nourrir la réflexion globale sur le Plan Climat, mais aussi son travail sur l'alimentation, les circuits de proximité et l'accompagnement au développement des exploitations mobilisables pour la restauration collective.

> La Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO) voit l'opportunité de compléter à une échelle plus large le diagnostic agricole débuté par la chambre d'agriculture du Rhône en 2023.

2. Construire une vision synthétique et territorialisée

D'une part, ce diagnostic vise à caractériser les enjeux globaux à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, détaillant les territoires de : la Métropole de Lyon (Mdl), la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL).

D'autres part, afin d'agir de manière ciblée et adaptée en fonction des spécificités locales, la Métropole de Lyon et la SAFER ont délimité des polarités agricoles.

Définition

Les polarités agricoles correspondent à des regroupement de communes voisines mais surtout à des zones du territoire recensant une activité agricole importante et des spécificités locales.

Ce diagnostic développe donc une approche territorialisée selon sept polarités dans la Métropole de Lyon : Plaines et Monts d'Or, Franc lyonnais, Terres du Velin, Plaine du Biez, Grandes Terres, Lônes et côteaoux du Rhône et les Vallons de l'Ouest.

Dans le cadre de ce diagnostic, la CCPO et la CCEL sont également désignées comme deux polarités distinctes de l'agglomération lyonnaise.

3. Outiller la révision du programme d'actions PENAP de la Métropole

Les programmes d'actions PENAP (périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains) ont été définis par la Métropole en 2018 pour une échéance de 5 ans.

En 2023, la mise à jour d'un diagnostic par secteur géographique permet de revoir les programmes d'actions au regard des besoins du territoire et des priorités de l'exécutif.

METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Un diagnostic partagé avec un comité de suivi

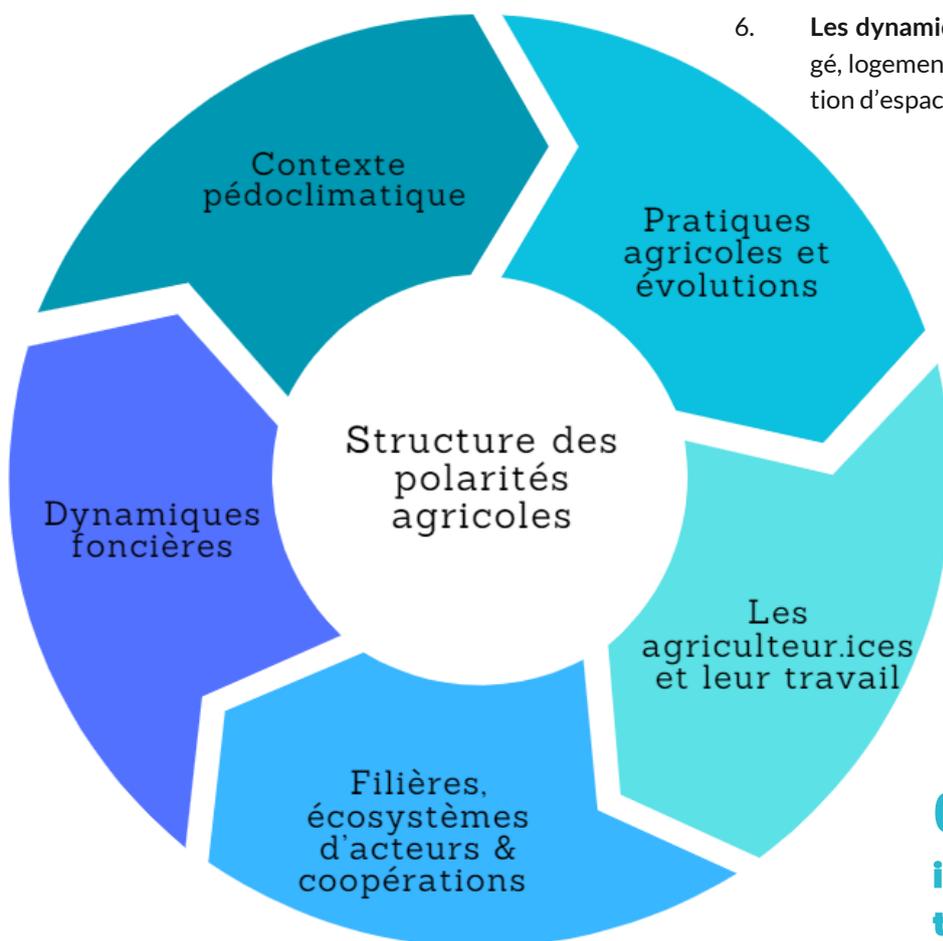
Urbalyon offre un espace d'échanges pour co-construire et partager une vision commune des enjeux agricoles et alimentaires. Pour croiser les expertises, Urbalyon a donc invité plusieurs partenaires à rejoindre le comité de suivi : *Chambre d'agriculture du Rhône, Agribio Rhône Loire, ADDEAR, SAFER, DRAAF, DDT 69.*

Urbalyon remercie particulièrement la chambre d'agriculture du Rhône pour son implication au sein de plusieurs groupes de travail dédiés.

1 agglomération lyonnaise

3 EPCI

9 polarités agricoles



6 volets thématiques interdépendants et territorialisés

Un diagnostic multidisciplinaire

Le diagnostic développe six volets thématiques, afin de balayer les caractéristiques agro-environnementales, socio-économiques et territoriales.

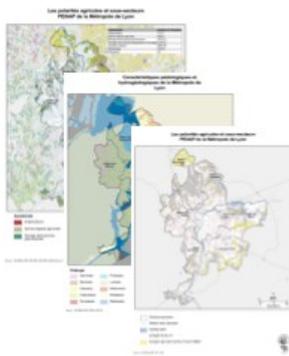
1. **Le contexte pédoclimatique et environnemental dans lequel s'implante l'agriculture** (sol, biodiversité, eau et vulnérabilités climatiques)
2. **La structure du système agricole lyonnais** (diversité des productions, taille, nombre et statut des exploitations)
3. **Les pratiques agricoles et leurs évolutions** (agriculture biologique ou conventionnelle, pratiques d'irrigation)
4. **Les agriculteur-rices, leur travail & leur bien-être** (profil socio-économique des exploitants, emploi agricole, etc.)
5. **Les filières, les écosystèmes d'acteurs & leurs coopérations** (espaces de mutualisation et d'expérimentation, etc.)
6. **Les dynamiques foncières** (zone A protégé, logement des agriculteurs, consommation d'espaces, etc.)

INTRODUCTION

Méthodologie d'élaboration

Réalisé entre mars et octobre 2023, le travail s'est décliné en 3 phases : les analyses quantitatives (phase 1) et qualitatives (phase 2) ont permis d'aboutir à une synthèse (phase 3).

PHASE 1: Objectiver la situation grâce aux données territoriales récentes



Pour caractériser l'état actuel de l'agriculture et son évolution dans le territoire, l'Agence d'urbanisme a ciblé et compilé différentes bases de données territoriales (RGA, RPG, périmètres PENAP, etc.).

Six cartes thématiques ont été produites à l'échelle de l'agglomération lyonnaise mais également des polarités agricoles.

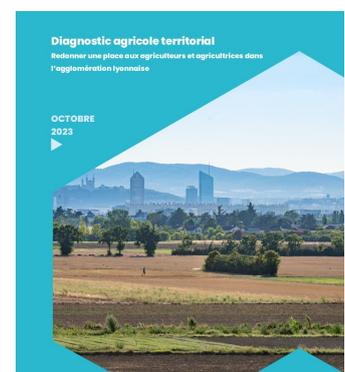
Plusieurs études complémentaires ont inspiré la méthodologie et nourri les données d'entrée du diagnostic :

- > Paysage, sol et résilience (Base, 2022)
- > Etude SAFER, produite par la Safer en parallèle de l'étude en considérant les mêmes polarités agricoles pour la Métropole de Lyon
- > Le diagnostic agricole de la CCPO (Chambre d'agriculture 69, 2024)
- > Le foncier public et l'identification des modes de gestion à appliquer sur les parcelles (CA69)



PHASE 3: Territorialiser les enjeux pour

A partir des productions des étapes 1 et 2, une cartographie foncière et agricole du territoire, les principaux enjeux



1

Publication thématique
à l'échelle de l'agglomération lyonnaise et permettant des comparaisons entre polarités

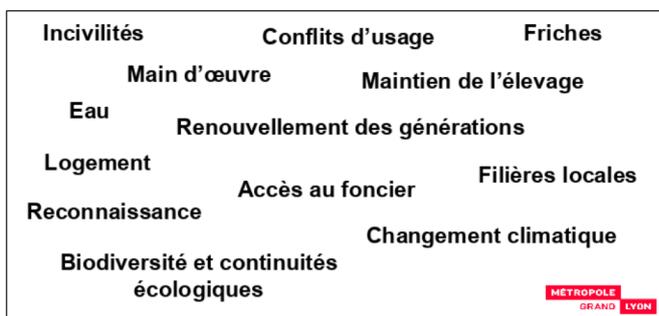
PHASE 2 : Partager et prioriser les enjeux avec les acteurs locaux

Urbalyon a mobilisé plusieurs canaux de collecte de données, comme des focus group, ateliers et entretiens, afin de recueillir des points de vue diversifiés auprès des acteurs : agriculteurs, élus locaux, techniciens et experts du territoire.

Pour chaque scène d'échange, l'objectif a été de comprendre les préoccupations principales des agriculteurs, des acteurs de la profession agricole et des acteurs multidisciplinaires (biodiversité, économie, comité de suivi etc.) .



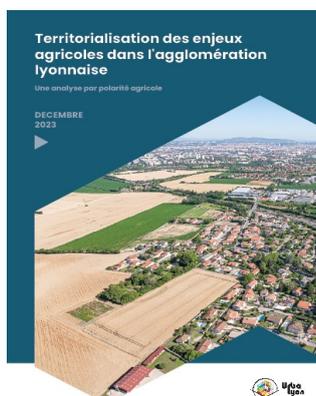
L'analyse des dires d'acteurs précise les caractéristiques du territoire et ses problématiques, et qualifie l'évolution des besoins et des enjeux relatifs à la révision du programme PENAP.



Les différents échanges et ateliers menés auprès des acteurs du territoire (6 focus group « agriculteurs », 3 focus group « élus communaux », 4 entretiens de « structure locale d'accompagnement ») ont permis de faire émerger des propositions d'actions à porter.

Carte de synthèse

La carte de synthèse est produite, présentant les caractéristiques du territoire et les enjeux et les acteurs clés.



9

Publications territorialisées

à l'échelle de chaque polarité agricole et permettant de territorialiser les enjeux et de problématiser une stratégie locale

Sol & potentiel agronomique



La région lyonnaise se singularise par sa grande diversité de paysages et de sols, son relief, la présence et la confluence du Rhône et de la Saône, ou encore sa position géographique au carrefour de trois régions climatiques aux influences continentales, méditerranéennes et océaniques dégradées.

La variabilité de ces situations pédoclimatiques explique la présence historique d'une diversité de cultures et de filières agricoles.

Sources

Etude PSR « Paysages, sols et résilience » (BASE, 2023)

Une diversité de sols liée au contexte géologique de l'agglomération lyonnaise

Le territoire de l'agglomération lyonnaise s'implante sur **deux grands espaces du socle géologique** et reste marqué par deux failles géologiques (Nord - Sud et Est - Ouest) :

> **A l'Ouest, l'extrémité du Massif central** : plusieurs nappes sur les plateaux de l'Ouest lyonnais, des aquifères fissurés, une couverture calcaire et limoneuse dans les Monts d'Or, etc.

> **A l'Est, les plaines alluviales de la Saône et du Rhône** : des paysages de végétation steppique, une nappe souterraine et aquifère fluvio-glaciaire à fort débit, absence d'eaux de surfaces

Le socle géologique (la roche mère) détermine en partie les caractéristiques des sols.

Une qualité agronomique contrastée des sols à la racine de la diversité agricole

Chaque sol offre des conditions plus ou moins propices au développement des espèces végétales et participe donc à la spécialisation des polarités agricoles.

La carte de potentiel agronomique (p.7), réalisée dans le cadre de **la révision du SCOT**, fait apparaître une grande diversité de sols sur le territoire du SEPAL.

Les caractéristiques du substrat sont très contrastées. Des sols (bruns, profonds) ont un très fort potentiel fertile, un très bon potentiel de rétention et sont bien drainants.

Par exemple :

> **La fertilité est particulièrement qualitative dans les Grandes Terres**, où se situent les loess et des rides morainiques (sols plus fins, plus aptes à l'agriculture). Les horizons superficiels sont constitués des limons des plateaux, profonds, dont la texture permet une bonne rétention de l'eau et des éléments nutritifs.

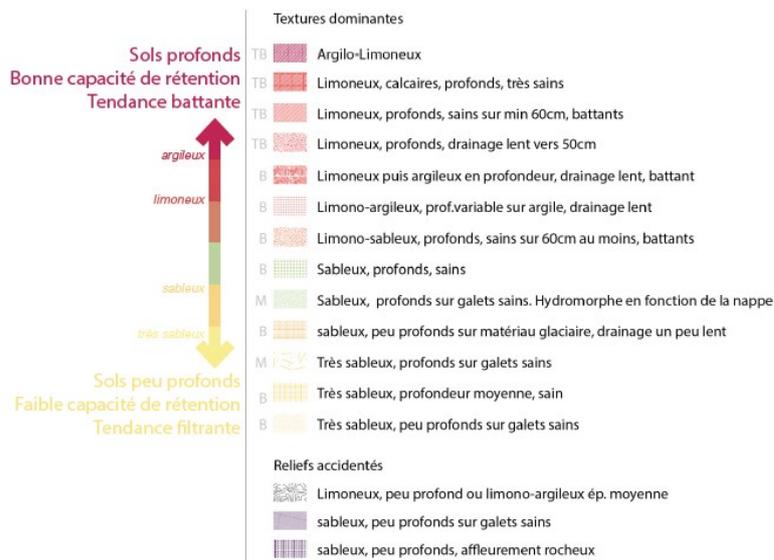
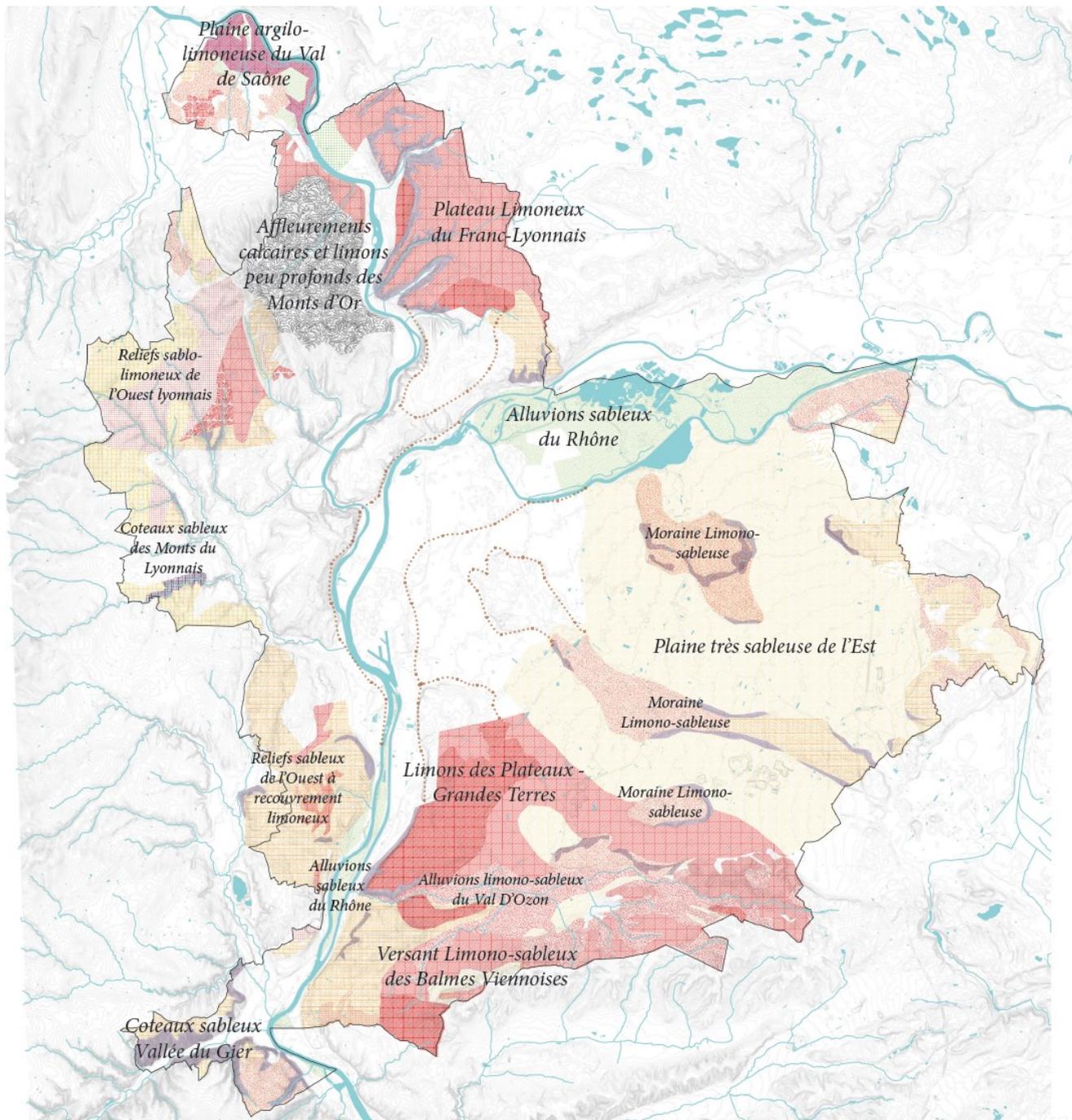
> **Dans la plaine de l'Est, les sols très sableux**. Ils se travaillent facilement et se réchauffent vite (ce qui facilite le démarrage des cultures de printemps), mais sont très drainants et ne retiennent que très peu l'eau, phénomène qui doit être pris en compte dans le contexte actuel de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau.

> **Dans le Val d'Ozon, on trouve des sols alluviaux avec un bon potentiel fertile** dans les zones où la nappe n'est pas affleurante.

Précautions d'usage : La carte 1 rend compte du potentiel de fertilité « physique » des sols, liée à leurs textures. Mais la fertilité d'un sol dépend aussi de l'usage qui est fait de ce dernier (fertilité biologique).

Les caractéristiques physiques des sols apparaissent cependant comme un facteur déterminant à considérer pour l'installation du paysage agricole, naturel et urbain de demain.

Carte 1 : Potentiel agronomique en fonction des caractéristiques physiques dominantes des sols de l'agglomération lyonnaise (source : Etude PSR, 2022)



Sol & potentiel agronomique



Les liens entre sol et adaptation au changement climatique

L'adaptation et l'atténuation du changement climatique sont des sujets aussi complexes que nécessaires et dépendent de la capacité des sols à séquestrer le carbone.

La fertilité physique, chimique et biologique d'un sol influe sur sa capacité de séquestration mais aussi la productivité agricole, le patrimoine végétal et l'usage de l'eau. Elle doit constituer un élément majeur de l'arbitrage des documents cadres (SCOT, etc.).

L'urgence de protéger les sols fertiles dans les documents d'urbanisme

La transition vers une agriculture en adéquation avec ces conditions pédoclimatiques territoriales, régénérant et entretenant des sols vivants, est aujourd'hui un enjeu de taille.

Entre 2010 et 2020, le SCOT de l'Agglomération lyonnaise a passé un seuil : celui des 50% de surfaces urbanisées. Cela signifie que désormais, moins de la moitié de l'agglomération lyonnaise est en surface agricole ou naturelle. Aussi, la préservation et la valorisation des terres agricoles est une préoccupation majeure.

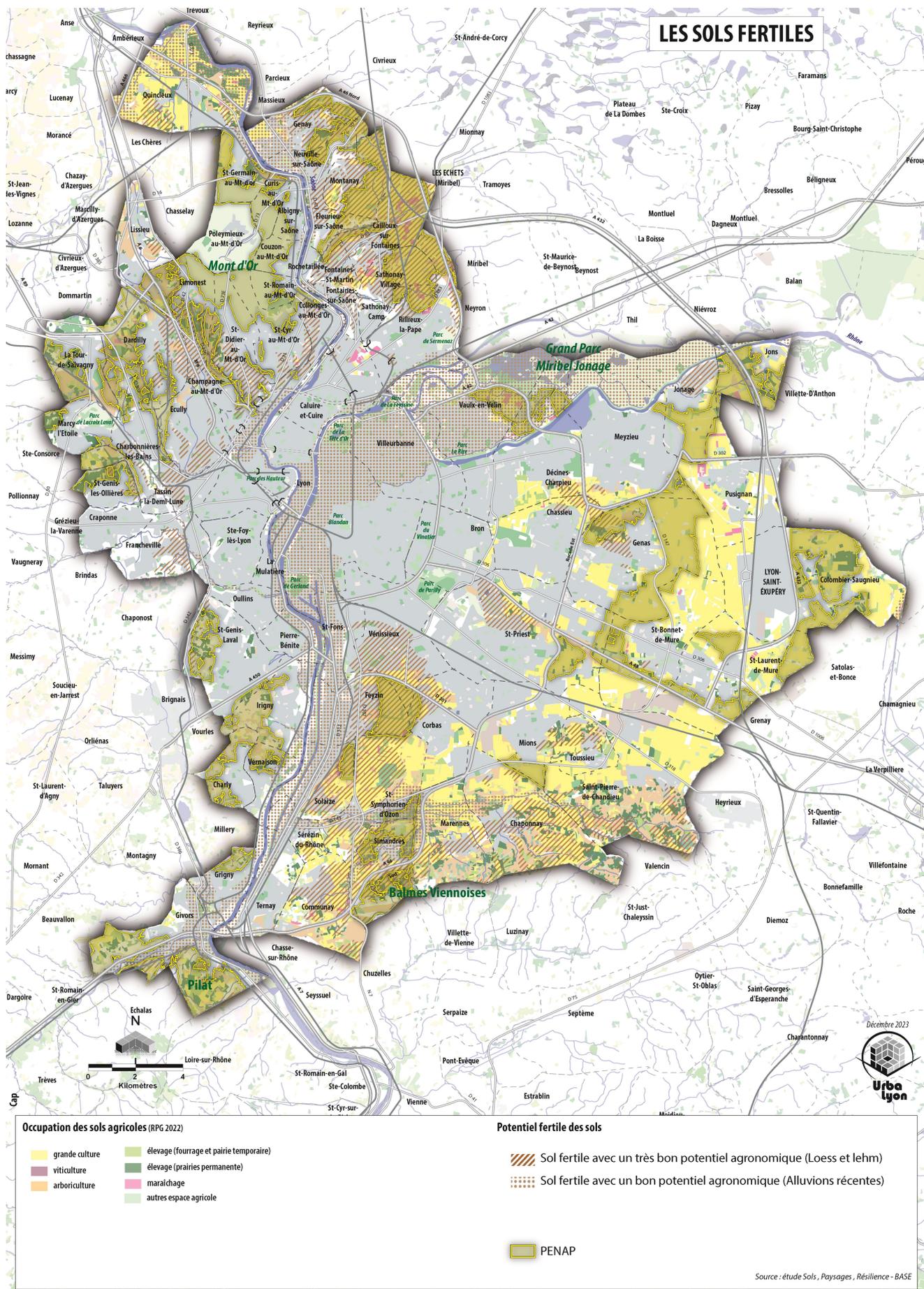
Certains de ces sols à fort potentiel fertile sont déjà urbanisés. Les espaces à haut potentiel, identifiés dans la carte 1 en rouge (sols profonds, sains, riches en limons) ou dans la carte 2 sont à préserver en priorité.

Besoins exprimés par les acteurs du territoire

Besoin de protéger la vocation agricole des sols à fort potentiel agronomique dans les documents d'urbanisme

Besoin d'améliorer la connaissance sur les sols des acteurs locaux (valorisation de l'étude "Sol, paysage et résilience", formations pour les élus et techniciens, journées techniques avec les agriculteurs, etc.)

Carte 2 : Enjeu de protection des sols à fort potentiel agronomique dans l'agglomération lyonnaise (source : Urbalyon, 2023)





CONTEXTE PEDOCLIMATIQUE ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Biodiversité & paysages agroécologiques



Face à l'érosion préoccupante de la biodiversité, la restauration d'une armature agroécologique dans les espaces agricoles de l'agglomération est un enjeu clé permettant de générer de multiples services écosystémiques. Il s'agit de renforcer le maillage écologique pour maintenir la biodiversité des sols et leur fertilité, influencer positivement sur le cycle de l'eau et sa qualité, produire du bois ou des fruits pour contribuer à sécuriser localement l'approvisionnement alimentaire et diversifier les débouchés économiques des exploitations agricoles, etc.

Sources

EVA 2015

BD HAIE

Pour aller + loin

Agroforesterie, cultiver l'ombre pour s'adapter au changement climatique (Urbalyon, 2022)

Etude PSR « Paysages, sols et résilience » (BASE, 2023)

Une fracture végétale ancienne

Si l'agglomération lyonnaise dispose d'un patrimoine végétal notable, l'analyse de sa répartition met en évidence la **fracture territoriale opposant principalement l'ouest à l'est**.

Ces disparités sont autant historiques que géographiques et témoignent de **spécificités paysagères** qui opposent les monts boisés de l'ouest lyonnais, aux plaines agricoles de l'est. *Par exemple, Corbas est la commune la moins pourvue en arbres (dans la Métropole de Lyon (3,9% de strate arborée, contre 55,4% à Saint-Romain-au-Mont-d'Or).*

Des milieux vivants diversifiés

L'analyse des milieux vivants permet de **caractériser la végétation et la faune susceptible d'y être abritée** en fonction de son **milieu écologique** (forêts, boisements, cultures, prairies, ripisylves, etc.).

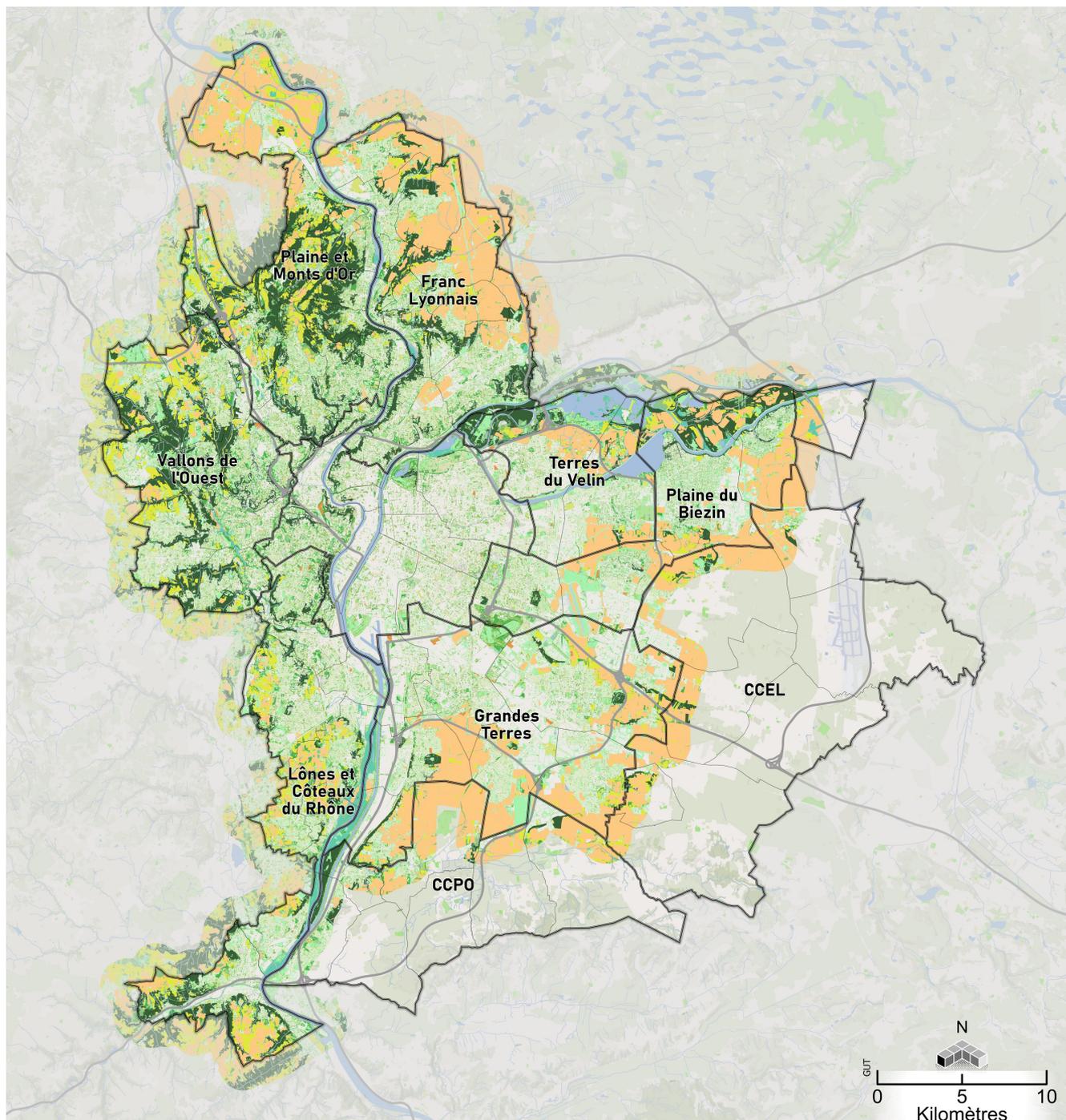
L'agglomération lyonnaise est marquée par **une diversité d'espèces et de paysages à l'échelle globale**. L'**alternance de milieux ouverts et fermés** génère des écosystèmes complexes et riches (aussi bien sur le plan faunistique que floristique). Toutefois, certaines polarités (notamment dans la plaine de l'Est) comptent des **paysages moins diversifiés et plus simplifiés par l'activité agricole**.

N.B : La classification par milieu ne renseigne pas la qualité écologique actuelle mais uniquement la surface qu'elle occupe. On ignore si le milieu est dégradé ou en bonne santé, seul un inventaire spécifique pourra permettre de générer des données exploitables.

Une cohabitation et des complémentarités avec l'activité agricole

Le développement de corridors écologiques, majoritairement situés sur du foncier privé, s'inscrit dans **des logiques de domanialité complexes** et dépend en partie des pratiques des agriculteurs. Il faut donc trouver un moyen d'engager l'ensemble des acteurs pour entretenir ces paysages et restaurer les continuités.

Carte 3 : Les milieux vivants dans la métropole de Lyon (source : EVA 2015, Urbalyon 2023)



Forêts et boisements

- Forêts
- Boisements
- Fourrés

Milieux cultivés

- Cultures
- Prairies
- Jardins cultivés

Milieux humides

- Ripisylves
- Herbiers aquatiques

Biodiversité & paysages agroécologiques



QU'EN PENSENT LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE ?

Des infrastructures agroécologiques pertinentes pour le système de production

La plupart des agriculteurs perçoivent la biodiversité comme outil de travail ou une alliée. Certaines espèces leur posent toutefois problème par les dégâts qu'elles causent aux cultures (blaireaux, sangliers, etc.). Certains agriculteurs interrogés dans le cadre d'un focus group pour l'étude ont une impression de décalage entre les préconisations des pouvoirs publics et la réalité agronomique.

« Les campagnes sur les semences prairiales manquent parfois de cohérence et de souplesse vis-à-vis du choix des espèces plantées dans les infrastructures agroécologiques (bandes fleuries, haies, etc.) »
Un agriculteur

L'entretien comme frein majeur

L'entretien des haies et des arbres plantés peut s'avérer très coûteux en temps et en matériel. Pour pérenniser leur investissement, les agriculteurs ont besoin d'aide pour l'achat de matériel spécifique ou la rémunération des personnes en charge d'entretenir des zones en éco-pâturage, ou encore de compenser les pertes de surface liées aux ZNT (Zones de non traitement).

Par ailleurs, réside la crainte de devoir irriguer les haies et l'impression d'un manque de rentabilité d'une filière « bois » qui reste encore à créer (plaquettes, etc.), d'autant plus que la réglementation impose une période trop courte pour effectuer la taille. Les difficultés d'accès des parcelles, parfois en voie d'abandon, pour tailler des haies sont également un frein.

Besoins exprimés par les acteurs du territoire

Besoin (exprimé par les communes) de protéger dans les documents d'urbanisme les infrastructures agroécologiques, notamment les haies parfois arrachées

Besoin de sensibiliser et d'engager les propriétaires terriens dans le maintien des haies après plantation sur le long terme

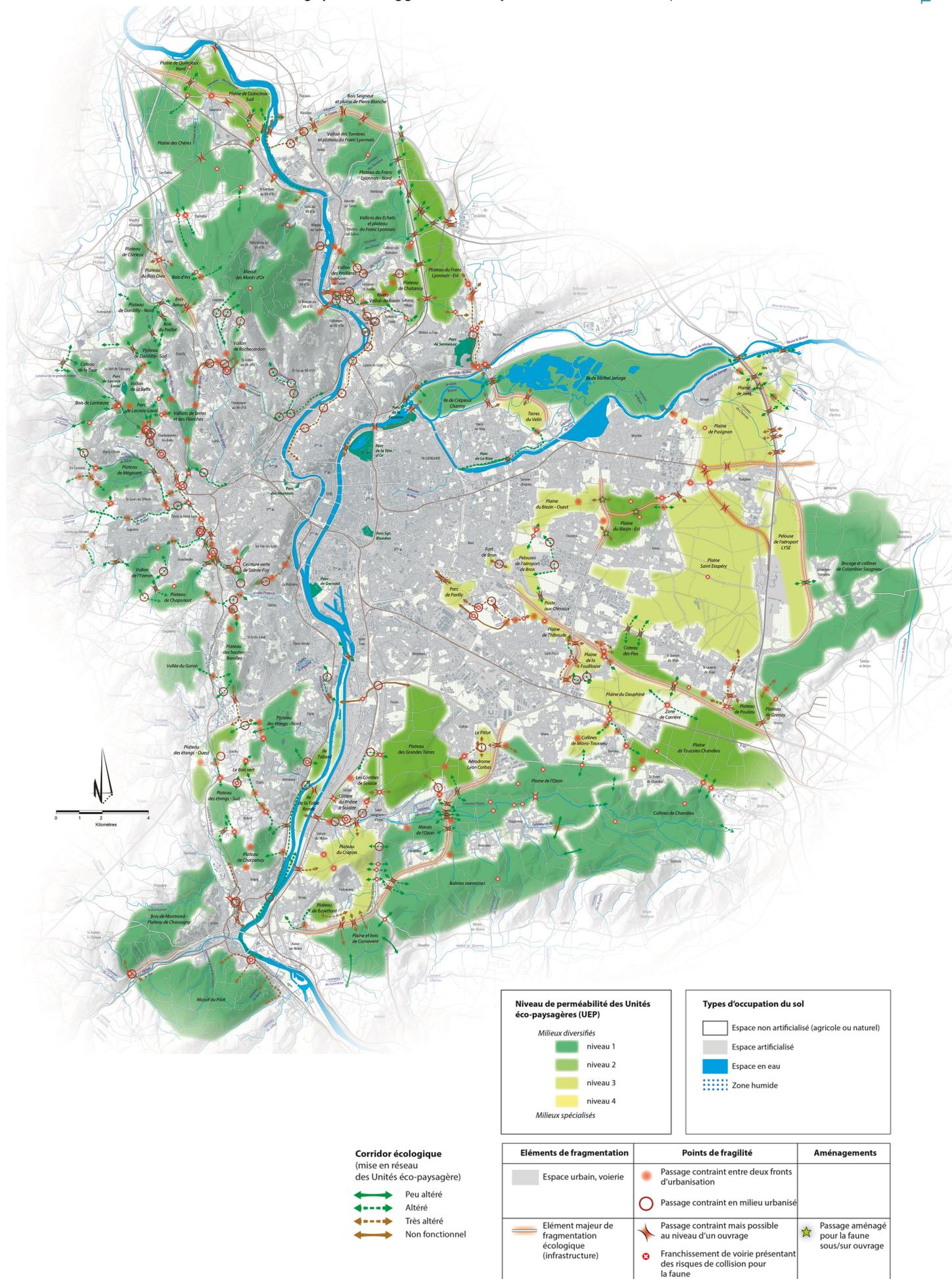
Besoin d'une souplesse accordée aux agriculteurs sur le choix des espèces plantées dans le cadre des démarches incitées par les collectivités pour la mise en place d'infrastructures agroécologiques (choix d'espèces adaptées aux conditions pédoclimatiques et permettant aux agriculteurs de trouver un équilibre agronomique, etc.)

Besoin d'appui technique et financier pour l'entretien et la gestion durable des haies (soutien à l'achat et à la mutualisation de matériel spécialisé, aide à l'entretien notamment sur la voie publique, développement d'une filière de valorisation économique des haies en travaillant avec la Mission Haies, l'association BALA, les acteurs de l'énergie, etc.)

Besoin de reconnaissance des agriculteurs dans leur rôle de gestionnaire du paysage et de producteurs de services écosystémiques rendus au territoire (mise en lumière du travail des agriculteurs lors de scènes d'échanges, promouvoir le rôle des éleveurs dans le maintien de paysages et de milieux ouverts, etc.)

Besoin de diffusion des recommandations pour la gestion espèces envahissantes et d'échange avec les structures spécialisées (valorisation en fourrages pour animaux, etc.)

Carte 4 : Etat des lieux des corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise (source : Urbalyon, 2014)



Eau & vulnérabilités climatiques



Le devenir des systèmes agricoles est intrinsèquement dépendant des conditions climatiques dans lesquelles ils s'implantent. Appréhender les évolutions et vulnérabilités climatiques à l'horizon 2050-2100, en particulier concernant la ressource en eau, est un enjeu de taille pour chaque exploitation agricole.

Sources

SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

Agence de l'eau RMC, «Etat des lieux du bassin Rhône-Méditerranée, 2019»

SAGE de l'Est Lyonnais, «Bilan 2009-2019», «Bilan quantitatif, 2020»

Les greniers d'abondance

BRGM-2023 (Bureau de recherches géologiques et minières)

PLU-H, 2022. Métropole de Lyon

BRLi, 2023, Etude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique - Mission 1 : Diagnostic actualisé de la situation hydrologique du fleuve

[ORCAE](#)

Une appréhension nécessaire des évolutions climatiques

Selon le scénario 4.5 du GIEC, si les objectifs des politiques climatiques pris dans le cadre des accords de Paris sont respectés, un réchauffement global à +2,7°C en 2100 peut être attendu (+2,6°C en France). Cependant, les dernières estimations ciblent finalement 3,8°C, compte tenu de notre trajectoire suivie.

Le changement climatique dans l'agglomération lyonnaise se caractérise par :

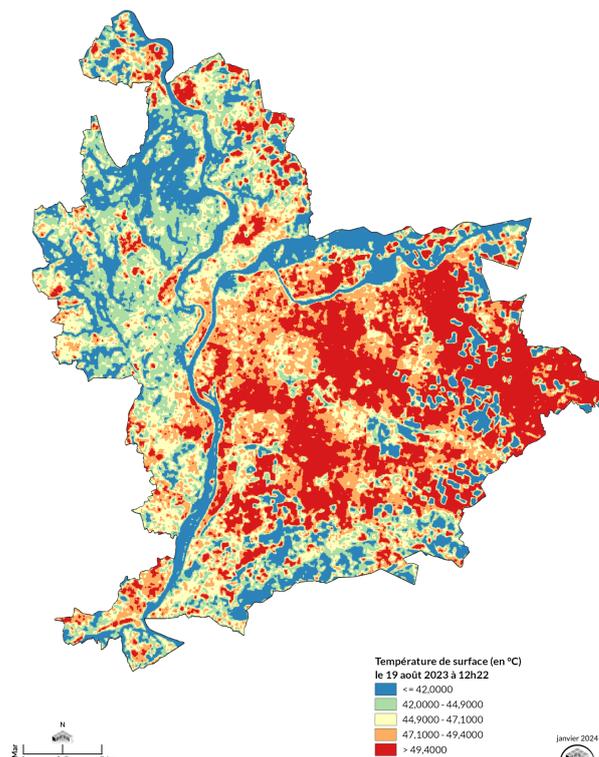
> **une augmentation des températures moyennes annuelles : +2.4°C (Lyon-Bron) entre 1953 et 2021.**

> **une diminution du nombre moyen de jours de gel annuel : -17.6 jours (Lyon-Bron) entre 1962 - 1991 et 1992 - 2021.**

> **une diminution du bilan hydrique annuel : -117 mm (Lyon-Bron) entre les périodes 1962 - 1991 et 1992 - 2021.** Les pluies seront réparties différemment (plus intenses l'hiver, moins abondantes l'été). La ressource en eau va être bien plus limitée qu'auparavant.

> **une augmentation du risque météorologique de feux de forêt (Rhône) : 24.2 jours entre 1986 et 2015 contre 17.9 jours entre 1959 et 1988 ; + 37.8% de surface où le risque est élevé entre 1959 et 1988 et la suivante 1986 et 2015.**

Selon les prévisions de Météo France, il devrait faire 1 à 3°C de plus en moyenne à Lyon après 2040 par rapport à 1976-2006 [1]. Il devrait aussi y avoir près de 15 jours de canicule en plus.



Température de surface (en °C)
le 19 août 2023 à 12h22

- <= 42.0000
- 42.0000 - 44.9000
- 44.9000 - 47.1000
- 47.1000 - 49.4000
- > 49.4000

Sources : Images Landsat août 2023



< Carte 5 : Températures de surface (en°C) recensées dans l'agglomération lyonnaise le 19 août 2023 (source : Urbalyon, 2023)

Une multiplicité de masses d'eau à l'échelle du territoire lyonnais

Le territoire lyonnais bénéficie d'une ressource en eau globalement abondante en raison d'un réseau hydrographique dense :

- > **Deux fleuves d'un débit important** (le Rhône et la Saône) et leurs nappes d'accompagnement
- > D'autres **cours d'eau contributeurs**, notamment à l'Ouest
- > Des **plans d'eau** (Miribel, Jonage) et des **zones humides** (dans les Dombes au Nord du territoire)
- > Des **nappes phréatiques fluvio-glaciaires** : à l'Est et au Sud avec la nappe de l'Ozon

Cependant, la ressource en eau se révèle **inégalement répartie sur le territoire** (voir carte «État de la ressource en eau et risques induits»).

Cette ressource en eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine, est fragilisée tant du point de vue quantitatif que qualitatif par le changement climatique et les usages. Les changements ou vulnérabilités sont liés à plusieurs facteurs :

- > la hausse de la température de l'air généralisée dans les sous-bassins du Rhône (1)
- > la réduction des précipitations (2)
- > l'évolution des nappes phréatiques (3)
- > la qualité des masses d'eau superficielles (4)
- > les risques d'inondation et de ruissellement sur le territoire (5)

1. Une hausse de la température de l'air généralisée dans les sous-bassins du Rhône

Particulièrement marquée depuis le début des années 1980, l'augmentation des températures de l'air est généralisée dans l'ensemble des sous-bassins. Certains sous-bassins sont plus fortement touchés par cette hausse. Des **augmentations de températures supérieures à 2,5°C** ont été observées sur la moyenne vallée du Rhône (entre Lyon et Valence) et sur la rive droite du Rhône, à l'aval de la confluence. L'extrême nord-est du secteur « Vallée de la Saône et contreforts des Vosges et du Jura (secteur 3) est également concerné par des augmentations de température particulièrement importantes.

La conséquence directe de la hausse des températures est **l'augmentation nette de l'évapotranspiration potentielle des plantes** (+23% sur la période 1960-2020). La température de l'eau du fleuve, en grande partie conditionnée par la température de l'air, a également cru de façon significative au cours des dernières décennies. L'effet combiné du réchauffement climatique et de l'implantation des centrales nucléaires influe sur le réchauffement moyen de l'eau du fleuve depuis la fin des années 1970 (+2,2°C à +4,5 °C).

Tableau 1 : Evolution des températures de l'air moyennes par saison et par secteur (tendance linéaire entre 1960 et 2020) *Source : BRLI, 2023. Etude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique—Mission 1 : Diagnostic actualisé de la situation hydrologique du fleuve*

EVOLUTION EN °C SUR LA PERIODE 1960-2020	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE	HIVER	ANNEE
SECTEUR 1 : BASSIN DU LAC LEMAN	1,8	2,4	1,0	1,0	1,7
SECTEUR 2 : JURA ET HAUTE VALLEE DU RHONE	1,4	2,2	0,3	0,3	1,3
SECTEUR 3 : VALLEE DE LA SAONE ET CONTREFORTS VOSGES ET JURA	1,8	2,6	1,0	1,0	1,8
SECTEUR 4 : NORD-ALPES (HORS BV DU LEMAN) ET NORD-CONTREFORTS DES ALPES	2,0	2,5	1,2	1,2	1,8
SECTEUR 5 : MOYENNE VALLEE DU RHONE	2,5	3,2	1,8	1,8	2,4
SECTEUR 6 : INFLUENCE CEVENOLE ET RIVE DROITE DU RHONE EN AVAL DE LA CONFLUENCE AVEC LA SAONE	2,9	3,6	1,9	1,9	2,6
SECTEUR 7 : SUD-CONTREFORTS DES ALPES, ALPES CENTRALES ET SUD-ALPES	1,9	2,6	1,3	0,7	1,5
SECTEUR 8 : BASSE VALLEE DU RHONE ET DELTA DU RHONE	1,7	2,7	1,3	1,3	1,7
BASSIN VERSANT DU RHONE	2,0	2,7	1,1	1,1	1,8

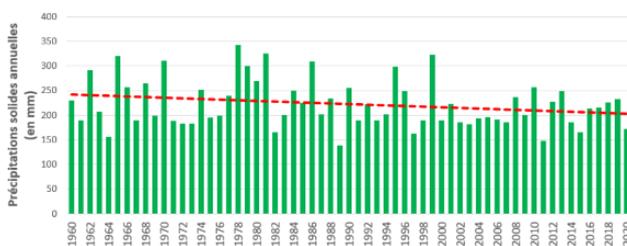
Eau & vulnérabilités climatiques



2. Une réduction des précipitations neigeuses en faveur des précipitations liquides

Les analyses réalisées sur la période 1960 - 2020, sur les précipitations totales (solides et liquides) ne mettent pas en évidence d'évolution significative des précipitations totales annuelles et saisonnières, quel que soit le secteur ou sous-bassin considéré. En revanche, on constate une **évolution de la forme des précipitations : à précipitations totales inchangées, le bassin reçoit de moins en moins de précipitations solides au profit des précipitations liquides.**

Cette évolution de la répartition n'est pas sans conséquences. Notamment au printemps, où une partie de la disponibilité en eau est assurée par la fonte des neiges. **La réduction du stockage d'eau sous forme de manteau neigeux ne sera pas compensée** par les précipitations sous forme liquide en hiver, qui risquent d'être plus importantes et de contribuer davantage aux écoulements mais seulement en hiver.



Graphique 1 : Evolution de la précipitation solide annuelle moyenne (en mm) sur la période 1960-2020 à l'échelle du bassin de Rhône Source : graphique BRLI à partir des données SAFRAN de Météo France

3. La situation des nappes phréatiques continue de se dégrader

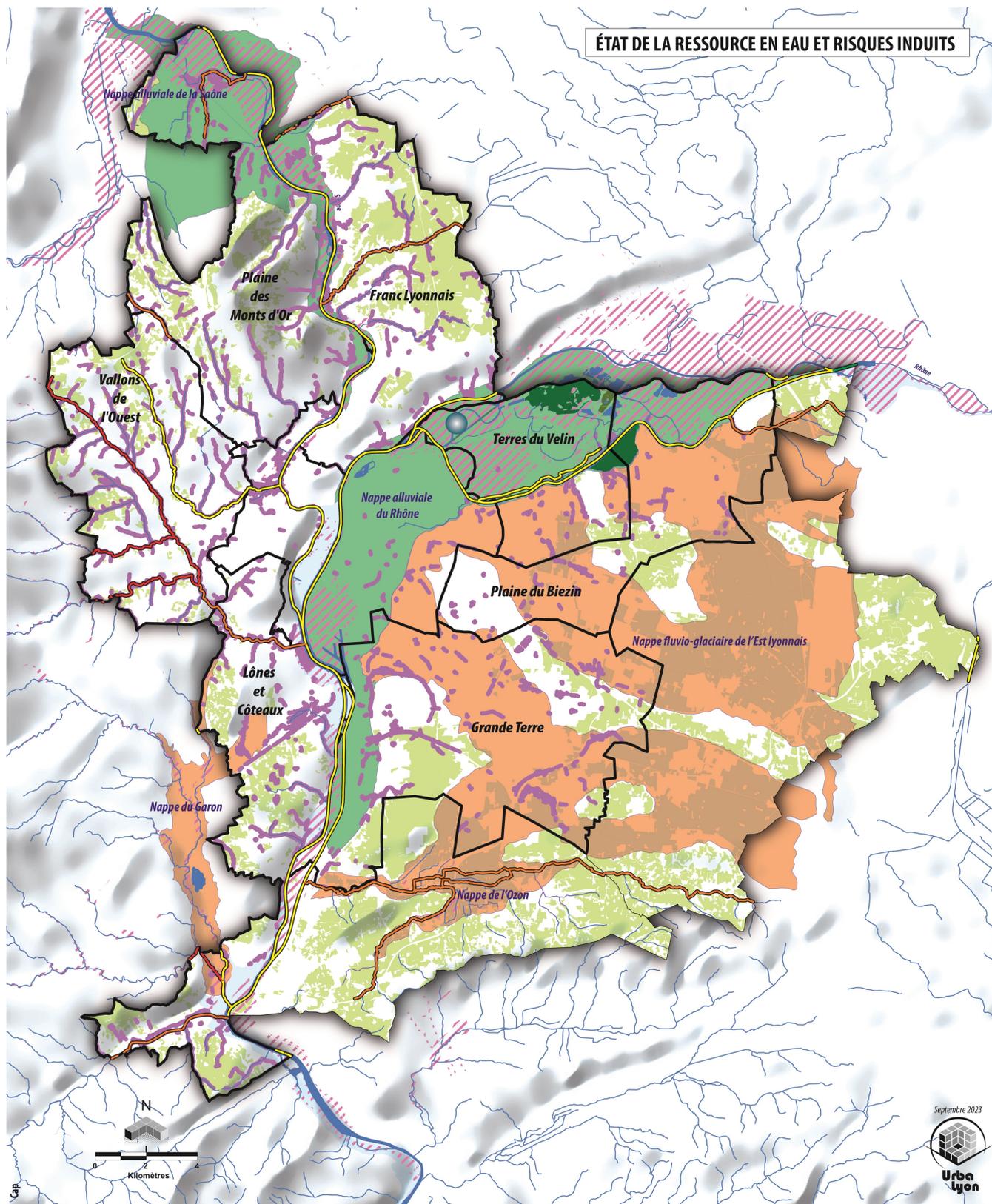
L'état quantitatif des nappes du territoire est suivi par l'indicateur "Niveau des nappes". Il compare le mois en cours aux mêmes mois de l'ensemble de la chronique, soit au minimum 15 ans de données. Le BRGM constate dans ses bilans que **le niveau des nappes du couloir Rhône-Saône est préoccupant**, de modérément bas à très bas. Les niveaux très bas gagnent du terrain et **des minima historiques sont observés sur de nombreux secteurs en août 2023**. Cette situation s'explique principalement par les **recharges hivernales déficitaires** ces dernières années. Mais aussi par les températures élevées qui ont favorisé l'évapotranspiration et accru le besoin en eau des plantes.

En ce qui concerne la **qualité chimique** des masses d'eau souterraine du territoire, 20 % d'entre elles sont en bon état et 80% sont en état médiocre. **Cette dégradation est notamment liée à l'augmentation de présence de pesticides utilisés pour l'agriculture.**

Masses d'eau souterraines	État qualitatif	État quantitatif
Nappe alluviale le de la Saône	Médiocre	Bon
Nappe alluviale du Rhône	Médiocre	Médiocre
Nappe fluvio-glaciaire de l'Est lyonnais	Médiocre	Médiocre
Nappe de l'Ozon	Médiocre	Médiocre
Nappe du Garon	Bon	Médiocre

Tableau 2 : Etat qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines présentes dans le territoire de l'agglomération lyonnaise Source : Rapport d'évolution environnemental du SDAGE 2020-2027, Rhône Méditerranée

Carte 6 : Etat de la ressource en eau et risques induits dans l'agglomération lyonnaise (source : Urbalyon, 2023)



ÉTAT QUANTITATIF DES EAUX SOUTERRAINES

- Bon
- Médiocre

ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

- Très Bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

RISQUES LIÉS À L'EAU

- Secteurs à risque – Ruissellement pluvial autour des cours d'eau
- Secteurs inondables

- Champ captant de Crépieux-Charmy
- Polarité Agricole**
- Secteur agricole

Sources : Rapport d'évaluation environnemental du SDAGE Rhône - Méditerranée 2022 - 2027

PLU-H, règlement, 2022

MOS 2020, Urbalyon 2023

Eau & vulnérabilités climatiques



4. Une qualité des masses d'eau superficielles à surveiller

L'état écologique des cours d'eau est une notion de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) appliquée aux masses d'eau superficielles (ruisseaux, rivières, fleuves et lacs). Un cours d'eau a un « bon état écologique » s'il permet une vie animale et végétale riche et variée, contient peu de produits toxiques et dispose d'une quantité suffisante d'eau pour satisfaire les usages des humains mais aussi les besoins des milieux naturels.

L'évaluation de l'état des masses d'eau du dernier SDAGE 2022-2027, nous montre que plus de la majorité des cours d'eau évalués (57%) disposent d'un état écologique moyen. 32% sont en état médiocre et 10% en mauvais état (voir tableau). Les lacs de Miribel et Jonage sont en bon état écologique.

5. Les risques d'inondation et de ruissellement sur le territoire

L'eau présente un risque lors de phénomènes de pluie intense, générant des écoulements et des accumulations (inondation par ruissellement) mais aussi des montées d'eau (inondation par débordement). Ils peuvent impacter les terres agricoles et équipements liés.

Le risque d'inondation par ruissellement est renforcé par l'imperméabilisation des sols, la sécheresse et les pratiques culturales qui limitent l'infiltration des précipitations. Le PLU-H de la Métropole de Lyon de 2022 identifie les périmètres d'écoulement et d'accumulation prioritaires sur le territoire. Ce sont des secteurs géographiques importants pour la gestion de la ressource en eau et la prévention des risques d'inondation. Ils peuvent abriter une faune et flore particulières qu'il convient de préserver. Sur les 9357 ha de terres agricoles recensées, 186,11 ha (2%) sont couverts par des zones d'écoulement et d'accumulation des types prioritaires et secondaires.

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau est principalement identifié sur ou à proximité de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau (zones d'étalement). Pour le Rhône, les principales zones d'inondation se trouvent en amont des champs captant de Crépieux-Charmy (zone du parc de Miribel-Jonage et au nord des Terres du Velin) mais aussi en rive gauche du Rhône au niveau du Parc de la Tête d'Or et de Part-Dieu. Le principal champ d'inondation lié à la Saône se situe en amont de la polarité Plaine et Mont d'Or.

Besoins exprimés par les acteurs du territoire

Usage de l'eau

Besoin de poursuivre le soutien à l'équipement des exploitations en matériel d'irrigation permettant une meilleure optimisation de l'usage de la ressource en eau

Besoin d'appui technique, de formation et d'expérimentation sur l'adaptation des systèmes agricoles au manque d'eau (*maximisation des couverts végétaux, orientation vers des cultures d'hiver et développement de leurs débouchés, etc.*)

Besoin d'identification à l'échelle de chaque secteur les solutions spécifiques mobilisables pour permettre l'accès à l'eau et sa distribution

Besoin de précisions sur les positionnements des collectivités pour chaque secteur et chaque filière en fonction d'une analyse multicritères (*état de la ressource eau, besoins des filières locales, vulnérabilités de la ressource actuelles et face aux évolutions climatiques, solutions mobilisables, équipements existants, etc.*)

Besoin d'amélioration et de diffusion de la connaissance des secteurs en fonction de leur potentiel d'irrigation (*cartographie, etc.*)

Adaptation au changement climatique

Besoin d'améliorer la connaissance locale pour l'adaptation au changement climatique des agrosystèmes du territoire (*encourager la recherche locale sur la caractérisation des enjeux d'adaptation et des solutions mobilisables par filière agricole et par type de vulnérabilité climatique, etc.*)

Besoin d'initier une réflexion territoriale sur la solidarité envers les agriculteurs qui ont besoin d'être soutenus face au changement climatique et de partager les risques de perte de rendement (*travail avec divers parties prenantes tels que les assureurs, mise en place de plateformes d'expérimentation pour tester les cultures stratégiques, etc.*)

Besoin de soutien à l'organisation collective pour la gestion durable des espaces boisés et leur surveillance face au risque incendie (*adhésion au CRPF pour que les propriétaires forestiers puissent bénéficier d'un accompagnement, remise en état des chemins forestiers et des fossés coupe-feu, suivi de l'état sanitaire des bois, appui à la création d'une association de gestion et un réseau de surveillance face au risque incendie, cogestion des espaces avec les communes, les pompiers, etc.*)

Besoin de sensibilisation des acteurs locaux via une animation territoriale auprès des communes (*journée de préparation à la catastrophe aux communes et des supports de sensibilisation, panneaux sur les risques d'incendies, etc.*)

Diversité des productions agricoles

Malgré une couverture relativement faible du territoire de la Métropole, les productions agricoles sont relativement diversifiées. Bien que les grandes cultures soient dominantes en termes de surface, élevage et arboriculture marquent l'ouest alors que les surfaces en maraichage sont principalement au nord, à proximité du Rhône.

Sources

RPG 2021

RGA 2020

SAU : Surface Agricole Utile

Une surface Agricole Utile qui se stabilise

En 2020, 21 575 ha de surface agricole utile sont recensés dans l'agglomération lyonnaise, ce qui représente 29% du territoire (46% pour l'Inter-Scot).

Alors qu'elle est en recul depuis 1970 du fait de l'urbanisation, la SAU reste relativement stable depuis 2010 (+0,8%).

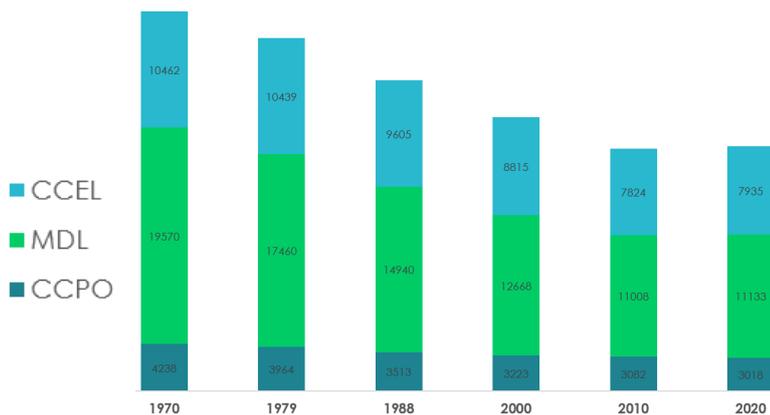
21 575

ha de SAU dans le SEPAL

9

 polarités agricoles

et 3

 EPCI


Graphique 2 : Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 dans les EPCI de l'agglomération lyonnaise (source : RGA, 2020)

Des productions diversifiées mais polarisées

Principalement dominée par les grandes cultures, l'agglomération lyonnaise abrite une diversité de productions et d'agricultures.

L'analyse du RPG montre que 20 307 ha ont été déclarés à la Politique agricole commune (PAC) en 2021 (9 093ha MdL, 7 827 ha CCEL, 3 387 ha CCPO).

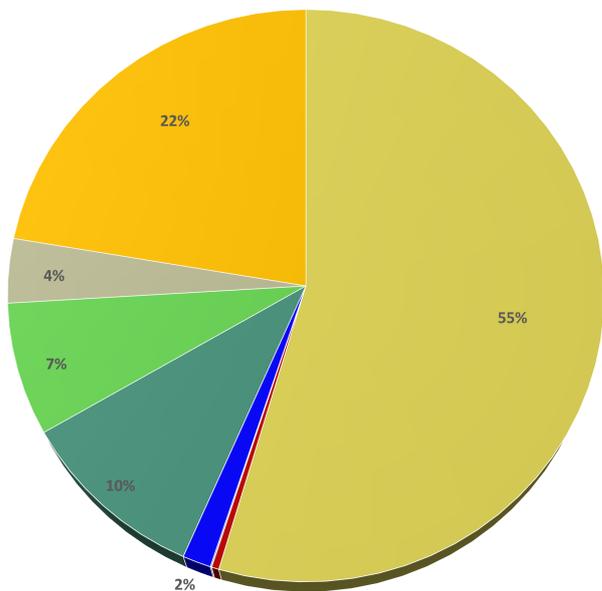
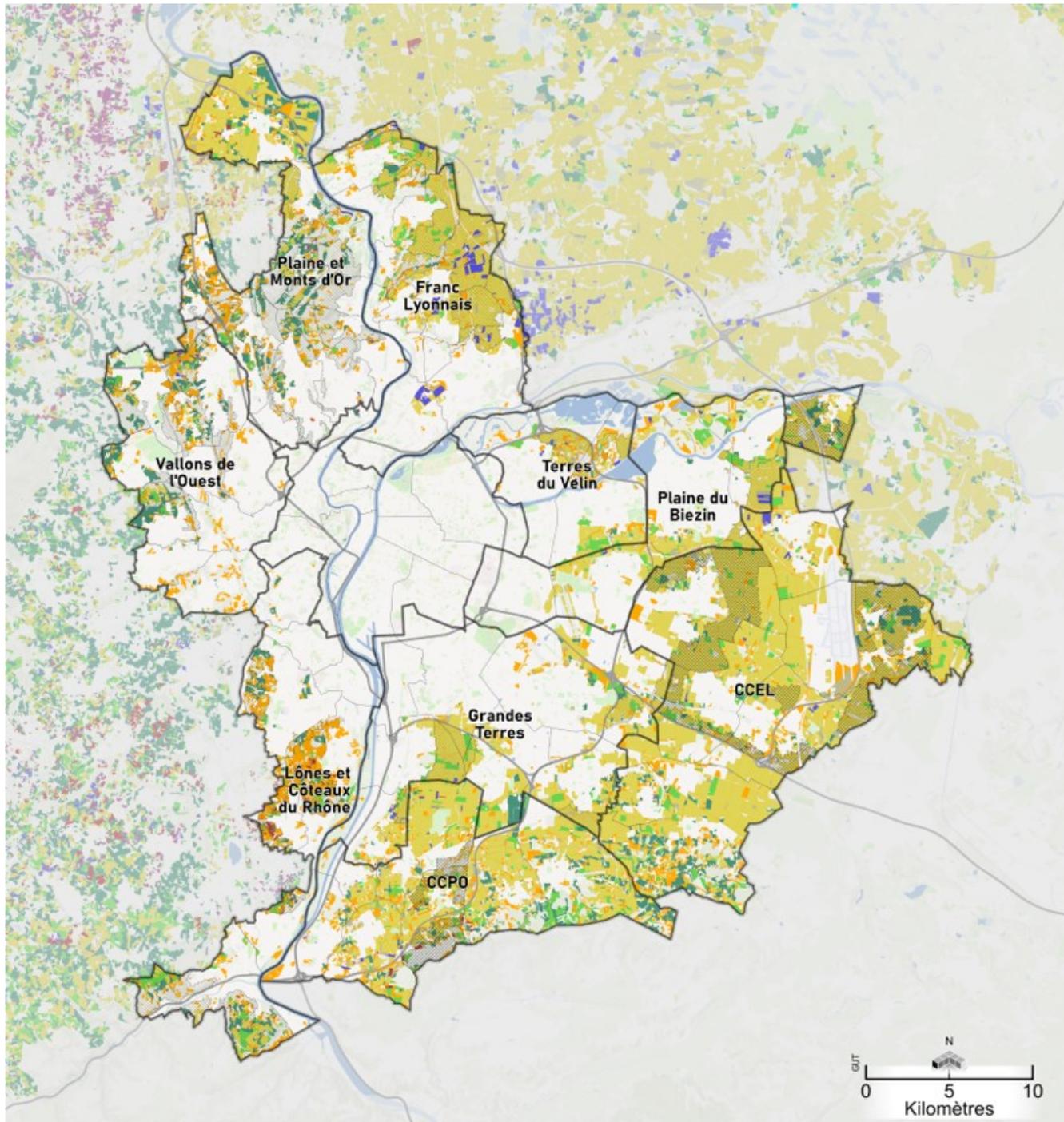
Par ailleurs, 22 % des surfaces du SEPAL ne sont pas comptabilisées dans le RPG (car non déclarées à la PAC) mais apparaissent comme agricoles dans la base de données d'occupation du sol (MOS). Cette part n'est pas négligeable, notamment dans les Lônes et Côteaux (57%), caractérisés par de multiples parcelles maraichères ou arboricoles appartenant à des exploitations de petites tailles.

	Surfaces déclarées (RPG, 2021)	Surfaces non déclarées (MOS, 2020)	Part des surfaces non déclarées
Franc Lyonnais	1768	489	22%
Grande Terre	2057	398	16%
Lônes et Côteaux	714	930	57%
Plaine et Monts d'Or	1907	813	30%
Plaine du Biezain	1235	233	16%
Terres du Velin	533	204	28%
Vallons de l'Ouest	927	605	40%
MDL	9140	3672	29%
CCEL	7827	1267	14%
CCPO	3387	896	21%
SEPAL	20354	5835	22%

Tableau 3 : Détail des surfaces agricoles déclarées et non déclarées à la PAC par polarité (Mos 2020, RPG 2021)

Les cultures ne sont pas uniformément réparties sur le territoire, avec une spécialisation grandes cultures dans les polarités de l'Est et une diversification plus notable dans l'Ouest (élevage, arboriculture, etc.). La filière maraichère se concentre quant à elle majoritairement dans le Franc Lyonnais.

Carte 7 : Diversité et part des productions agricoles présentes au sein des polarités de l'agglomération lyonnaise (source : RPG 2021, MOS 2020)



- | | |
|--|--|
| Arboriculture | Zonages agricoles (MOS) |
| Autres espaces agricoles | Polarités agricoles |
| Elevage dont prairies permanentes | PENAP |
| Elevage dont prairies temporaires et fourrages | Tâche urbaine |
| Grandes cultures | |
| Maraîchage | |
| Viticulture | |



Sources : IGN BDTopo 2022 ; RPG 2021 ; MOS 2020 ; DataGrandLyon ; Traitements Urbalyon.

Nombre, taille et statut des exploitations agricoles

Comme partout ailleurs, l'agglomération lyonnaise connaît une érosion préoccupante du nombre d'exploitations agricoles et d'agriculteurs. De plus, les spécificités de ce territoire périurbain rendent l'activité agricole particulièrement difficile.

Sources

MSA
RGA 2020

En 2020, il y a

8 fois moins

d'exploitations agricoles qu'en 1970 dans la MdL

Une disparition progressive des exploitations agricoles ...

Depuis 1979, le nombre d'exploitations agricoles dans l'agglomération lyonnaise diminue de 4,1% à 4,3% par an de manière constante. Ce recul demeure entre 2010 et 2020, avec la disparition de plus d'un tiers des exploitations par rapport à 2010 (-21% en France métropolitaine).

Le nombre d'exploitations a été divisé par 8, en passant de 2960 en 1970 à 386 en 2020.

... et des chef-fes d'exploitation

Dans cette logique, entre 2010 et 2020, le nombre de chefs d'exploitations a diminué de 34% dans la MdL, de 28% dans la CCPO et de 34% dans la CCEL.

Dans la Plaine du Biézain (-26%) et Lônes et Côteaux (-29%), la baisse reste moins marquée comparativement aux autres polarités.

	Année 2010	Année 2020	Evolution entre 2010 et 2020
Franc lyonnais	62	39	-37%
Plaines et Monts d'Or	134	86	-36%
Vallons de l'ouest	58	38	-34%
Lônes et Côteaux du Rhône	65	46	-29%
Grandes terres	73	51	-30%
Plaine du Biézain	39	29	-26%
Terre du Velin	25	16	-36%
L_V_M	10	4	-60%
MDL	466	309	-34%
CCPO	122	88	-28%
CCEL	173	115	-34%
SEPAL	761	512	-33%

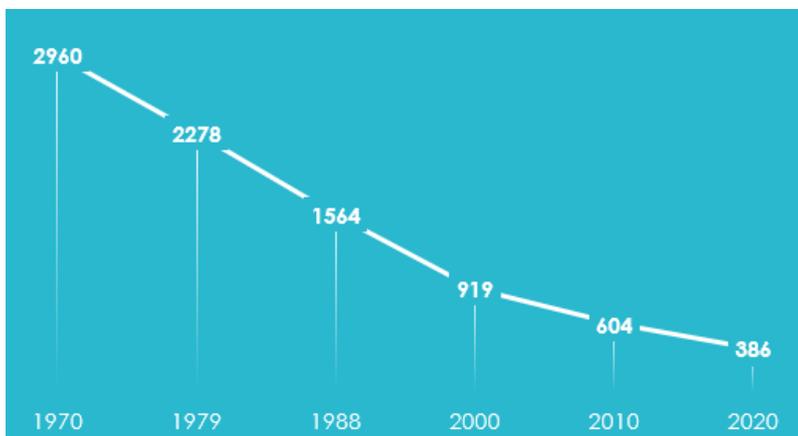
Tableau comparatif du nombre de chefs d'exploitations entre 2010 et 2020 dans les polarités et les EPCI

Quelques installations d'agriculteur-rices à la marge

D'après le recensement MSA (Mutualité sociale agricole), le nombre de nouveaux installés en 2020 est de 11 dans la MdL, ce qui représente 2,2% des chefs d'exploitation présents l'année précédente. Ce taux de renouvellement atteint 5,7% dans la CCEL, soit 7 nouveaux installés.

En 2020, le taux de maintien des installations à 5 ans dans la MdL était de 70%. Cette part est inférieure à la moyenne nationale (74%) et à celle du département du Rhône (76,5%). Elle témoigne toutefois d'installations plutôt durables, bien que peu nombreuses.

N. B : des données sont manquantes pour la CCPO et la CCEL (secret statistique)



Graphique : Evolution du nombre d'exploitations agricoles dans le SEPAL entre 1970 et 2020 (source : RGA 2020)

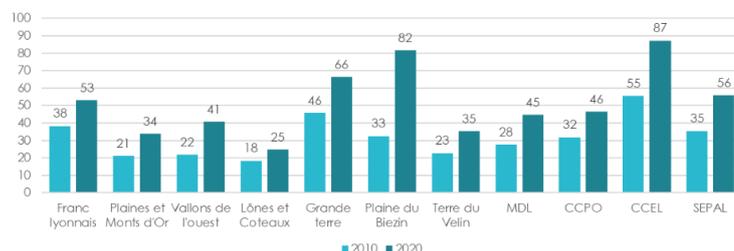
Une tendance à l'agrandissement de la SAU moyenne

Sur une même Surface agricole utile (SAU), la diminution du nombre d'agriculteurs et du nombre d'exploitations s'accompagne mécaniquement d'une augmentation de leur taille.

La SAU moyenne par exploitation augmente en passant de 35ha par exploitation en 2010 à 56 ha en 2020 dans l'agglomération lyonnaise, soit +58% sur la dernière décennie.

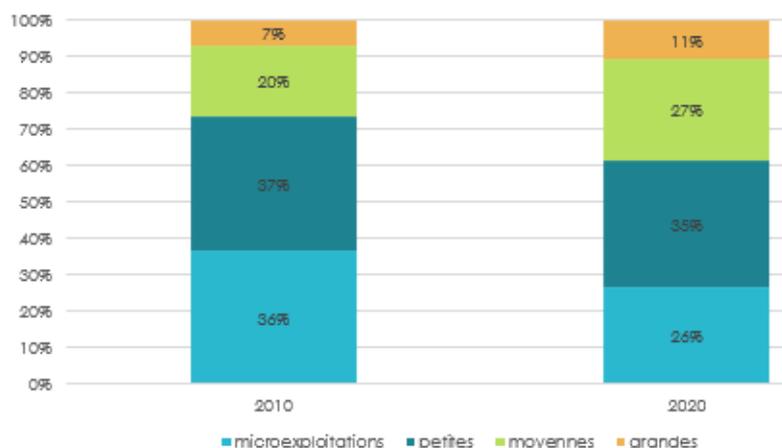
Cet agrandissement est particulièrement visible dans les polarités de l'Est, avec la plus forte hausse enregistrée dans la Plaine du Biézin (+151%), suivit des Vallons de l'Ouest (+87%). La CCEL enregistre également une hausse notable de la SAU moyenne (+57%) et reste la polarité détenant la surface moyenne la plus élevée. La CCPO quant à elle enregistre une hausse de 46% mais reste sur une SAU moyenne inférieure à la moyenne du SEPAL.

La surface moyenne par exploitation dans l'agglomération lyonnaise a presque quintuplé en 50 ans, passant de 11 ha en 1970 à 55 ha en 2020.



SAU moyenne par exploitation en 2010 et 2020 (en ha)

Comparaison polarité



Répartition des exploitations selon leur PBS dans le SEPAL

Légende : Micro : PBS < 25 000 € ; Petite : 25 000 < PBS < 100 000 € ; Moyenne : 100 000 < PBS < 250 000 € ; Grande : PBS > 250 000 €.

Une augmentation moyenne de la production brute standard (PBS)

Exprimé en euros, la PBS représente la valeur de la production potentielle d'une exploitation en fonction de son assolement et de sa localisation territoriale.

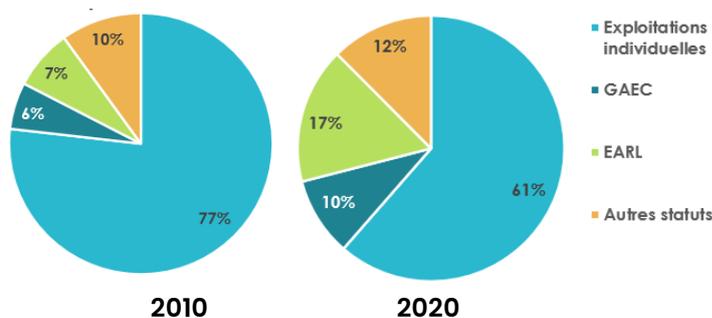
Il dresse une typologie d'exploitations agricoles en fonction de leur spécialisation et leur dimension économique.

Dans le SEPAL, les petites et micro exploitations sont majoritaires mais diminuent, au profit des moyennes et grandes structures (qui gagnent 11 points passant de 27% en 2010 à 38% en 2020) caractérisées par un plus fort potentiel de production.

Les grandes exploitations sont les seules dont le nombre est stable : elles étaient 41 en 2010 et sont 42 en 2020. Par ailleurs, elles comptent pour 11% des exploitations de l'agglomération, mais couvrent 21% de la SAU.

Une évolution du statut des exploitations agricoles vers des formes sociétaires

Entre 2010 et 2020 les exploitations individuelles restent majoritaires même si elles ont diminué au profit notamment des EARL et des GAEC. En 2020, 39% des exploitations sont sous forme sociétaires.



Répartition des exploitations par statut juridique dans l'agglomération lyonnaise

Profil socioéconomique de la main d'œuvre



Les chef-fes d'exploitations, la main d'œuvre familiale, les salariés permanents ainsi que les saisonniers sont indispensables au maintien de l'agriculture et à la production alimentaire. Mais qui sont ils et dans quelles conditions de travail exercent ils ?

Sources

MSA
RGA

0,1%

de l'ensemble des actifs de l'agglomération lyonnaise sont des agriculteurs exploitants en 2020

Les agriculteurs représentent une minorité de la population

En 2020, les agriculteurs représentent à peine 0,1% de l'ensemble des actifs de l'agglomération lyonnaise.

La tendance risque de se confirmer dans les années à venir du fait d'un nombre important de départs en retraite sans repreneurs.

Les agriculteur-ices expriment même un sentiment d'appartenir à une minorité incomprise, parfois montrée du doigt par le reste de la société.

Cela signifie également une perte des savoir-faire essentiels liés à la production alimentaire.

Un dépeuplement préoccupant et une baisse générale des effectifs agricoles

Entre 2010 et 2020, la main-d'œuvre agricole totale diminue de 41% dans l'agglomération lyonnaise, soit 14 points de plus que dans l'inter-Scot (-27%).

En Equivalent Temps Plein, la baisse est de -24% dans l'agglomération lyonnaise et de -15% dans l'Inter Scot.

La baisse touche particulièrement les chefs d'exploitations et la main d'œuvre familiale.

Les salariés sont relativement épargnés. Leur nombre ne recule que très légèrement.

Une structure de la main d'œuvre favorable au développement du salariat

Dans l'agglomération lyonnaise, le nombre d'actifs agricoles permanents est passé de 969 ETP en 2010 à 722 en 2020.

La part des salariés agricoles parmi la main d'œuvre totale augmente. Elle passe de 37% en 2010 à 44% en 2020.

Malgré un recul très fort des effectifs, la part des chef-fes d'exploitation est stable. Ils représentent près de la moitié des effectifs (en ETP).

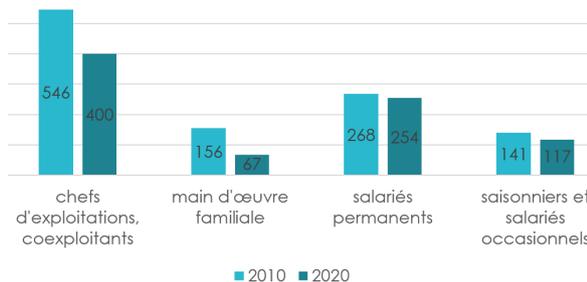
La main-d'œuvre familiale connaît la plus forte baisse. Sa part passe de 14% en 2010 à 8% en 2020

-41%

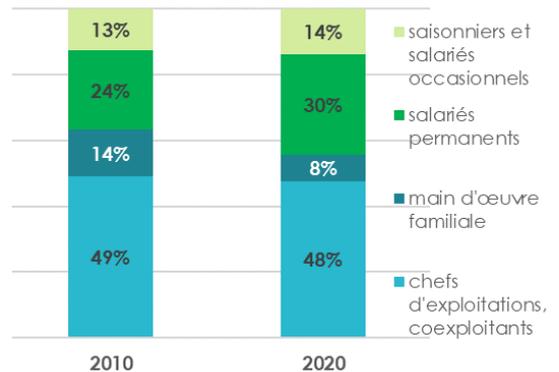
de la main d'œuvre totale entre 2010 et 2020

-24%

de la main d'œuvre en équivalent temps plein (ETP)



Type de main d'œuvre (ETP) entre 2010 et 2020 dans le SEPAL



Répartition de la main d'œuvre agricole (ETP) en 2010 et 2020

Une population agricole qui se rajeunit

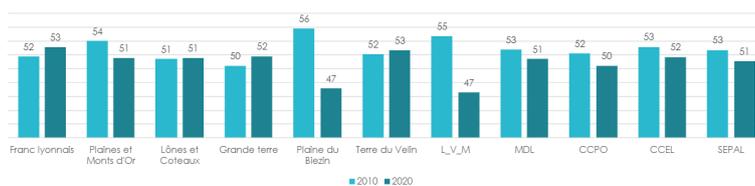
En 2020 dans le SEPAL :

> L'âge moyen des chef-fes d'exploitation est de 51 ans (53 ans en 2010).

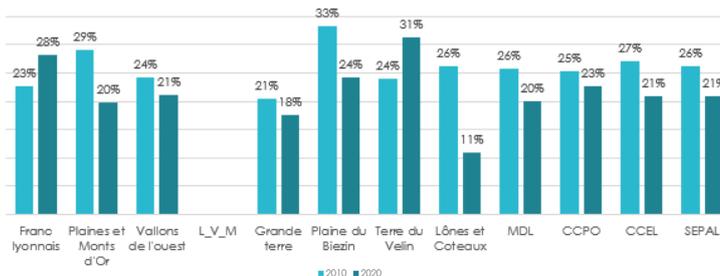
> 1 chef d'exploitation sur 5 a plus de 60 ans (1 sur 4 en 2010). La part des plus de 60 ans varie entre 31% (dans les Terres du Velin) et 11 % (dans Lômes et Côteaux).

> 1 chef d'exploitation sur 4 a moins de 40 ans (contre 1 sur 6 en 2010). La part des moins de 40 ans varie entre 45% (dans la Plaine du Biézin) et 16 % (dans les Grandes Terres).

Ces différents indicateurs témoignent d'un **rajeunissement relatif des agriculteurs**, dynamisé par des installations de jeunes sur le territoire.



Âge moyen des chef-fes d'exploitation en 2010 et 2020 dans les polarités agricoles

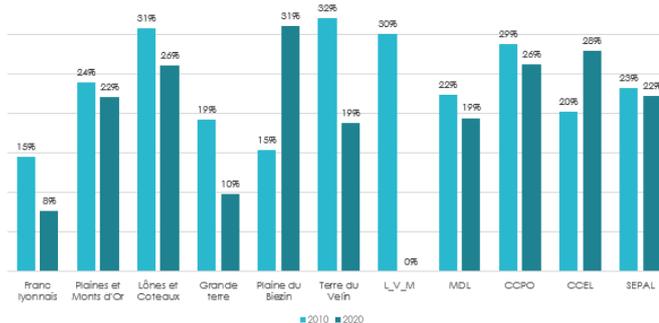


Part des chef-fes d'exploitation ayant plus de 60 ans en 2010 et 2020 dans les polarités agricoles

Un taux de féminisation inférieur à la moyenne nationale

En 2020, les femmes représentent **22% des chefs d'exploitations** dans l'agglomération lyonnaise, soit 3 points de moins qu'à l'échelle nationale (25%).

Graines d'emplois déclare que les femmes représentent 50% des candidats reçus pour bénéficier d'un accompagnement sur leur projet agricole. Toutefois, il serait pertinent de savoir si ces femmes réussissent à concrétiser leur projet, puis d'identifier les freins auxquels elles se confrontent.



Part des femmes parmi les chef-fes d'exploitation en 2010 et 2020 dans les polarités agricoles

Pour aller + loin

La chambre d'agriculture a porté le projet "Madame" visant à promouvoir l'image d'une agriculture non genrée.

Pauvreté et mal-être

La rémunération des agriculteurs et de leurs salariés est un enjeu clé pour maintenir l'agriculture sur le territoire. En effet, l'agriculture concentre des métiers peu rémunérateurs et des conditions de travail généralement difficiles (nombreuses heures de travail, salaire au smic, etc.)

Une majorité d'exploitants agricoles sous le seuil de pauvreté

En France, ramené au temps de travail, la majorité des agriculteurs se rémunèrent à un taux horaire inférieur à 70 % du SMIC. Pour un quart des exploitations, le revenu dégagé par travailleur est inférieur à 600 euros par mois (avant même d'éventuelles cotisations sociales).

En 2021, la part des foyers allocataires d'une prestation familiale et au régime des non salariés agricoles considérés comme percevant de bas revenus (revenu mensuel total inférieur à 1135 € pour une personne seule) est de 68 % dans l'agglomération lyonnaise soit (98 foyers). Cet indice témoigne d'une forte précarité recensée chez les agriculteurs du territoire.

En outre, les non salariés agricoles ayant réalisée une carrière complète reçoivent en moyenne une retraite de 844 euros par mois dans la Métropole de Lyon. Ces montants sont d'autant plus préoccupants pour les agriculteurs n'étant pas propriétaires de patrimoine foncier ou bâti à valoriser lors de leur départ en retraite.

68 %*

des foyers au régime des non salariés agricoles perçoivent moins de 1135€ par mois dans l'agglomération lyonnaise

844 €/mois*

c'est le montant moyen des retraites touchés par les salariés non agricoles disposant d'une carrière complète dans la Métropole de Lyon

***Concerne les agriculteurs recensés au régime de la MSA**

N. B : des données sont manquantes pour la CCPO et la CCEL (secret statistique)

Pour aller + loin

Le dispositif [Réagir](#) porté par la chambre d'agriculture propose des interlocuteurs et un soutien aux agriculteurs en difficulté



Besoins exprimés par les acteurs du territoire

Main d'œuvre

Besoin de développement de solutions pour mutualiser la main d'œuvre (création d'un "groupement employeur" pour former des apprentis ponctuels et créer des emplois partagés entre plusieurs exploitations, etc.)

Besoin de communiquer auprès des publics pour les inciter à rejoindre les métiers de l'agriculture (action de sensibilisation dans les collèges sur le métier d'agriculteur et les formations possibles, etc.)

Besoin de renforcer les actions d'Agri emploi 69 et de Graines d'emploi (permettant de trouver des salariés et d'accompagner les agriculteurs dans le recrutement, de proposer des fiches sur le coût d'un salarié, etc.)

Besoin de développement le réseau de transport en commun jusqu'au zones agricoles pour les rendre accessible à une main d'œuvre vivant dans le centre urbain

Renouvellement des générations d'agriculteurs

Subventionner l'entretien du matériel agricole et des bâtiments agricoles pour faciliter l'installation et la transmission des exploitations

Isolement social des agriculteurs

Besoin de mise en réseau des agriculteurs pour penser collectivement des solutions (appui de la FD CUMA, des GIEE, de la Chambre d'agriculture, de la SAFER, etc.)

Viabilité économique & diversification des activités

Besoin de diversification des activités générant un revenu (bois, pédagogie, etc.) en s'assurant que l'activité agricole reste et en premier lieu alimentaire

Besoin de développement et d'encadrer réglementairement les solutions de production énergétique en milieu agricole pour s'assurer de la pertinence des équipements (études techniques et aides financières pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, structuration d'une filière locale pour assurer un débouché de la production énergétique en travaillant notamment avec le GEDA de l'Ozon, clarification du positionnement des acteurs par rapport à l'agrivoltaïsme, etc.)

LES PRATIQUES AGRICOLES

L'essor de l'agriculture biologique et son risque d'essoufflement (1/2)

La part des exploitations en agriculture biologique a triplé depuis 2010, marquant une tendance forte. Néanmoins des freins et difficultés alertent sur la poursuite de cet essor et remettent en question la viabilité de ces pratiques.

Sources

Agence Bio

RPG Bio, RGA

Entretien avec R. Jacquin, directeur de l'ARDAB

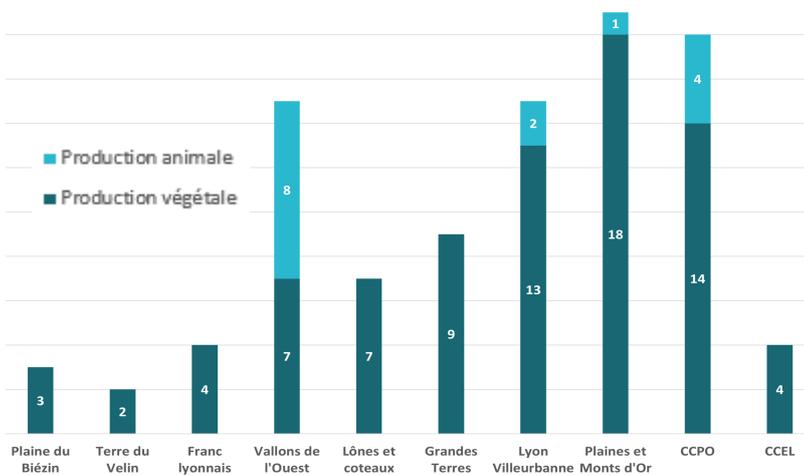
Le nombre de producteurs AB progresse dans le territoire

Alors que la moyenne de la région Auvergne Rhône Alpes des exploitations AB du territoire s'élève à 10 % de la SAU en 2022, on recense :

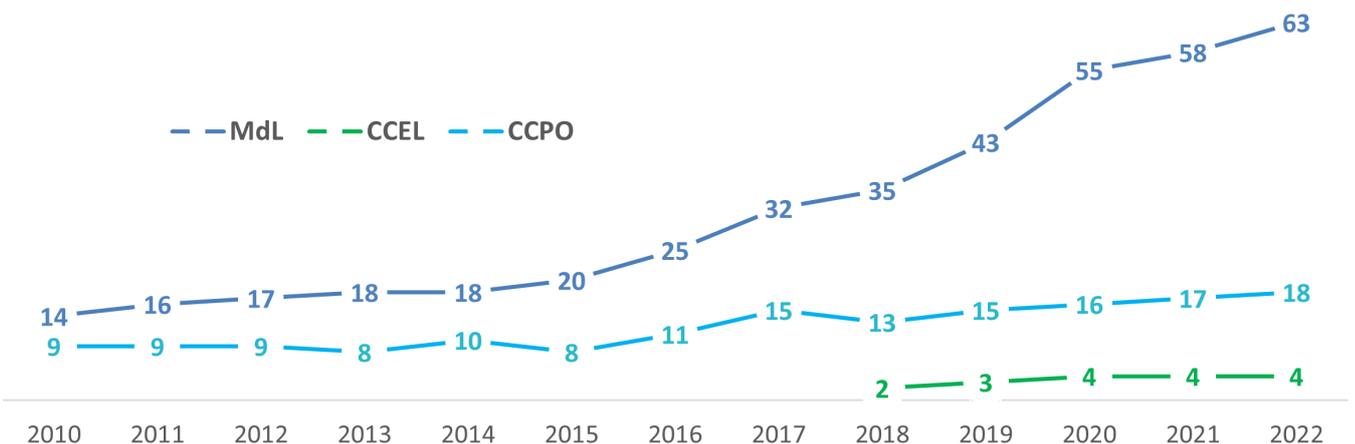
> Dans la **MdL** : 71 fermes engagées (27.8% des exploitations), 2072 ha AB (4eme rang départemental), soit 19.5% de la SAU, et concentrés majoritairement dans les communes de Corbas, Dardilly et Feyzin.

> Dans la **CCPO** : 14 fermes engagées en AB (21.5 % des exploitations), 738 ha de surface AB (9eme rang départemental) soit 24.4 % de la SAU.

> Dans la **CCEL** : 4 fermes engagées en AB (4.4 % des exploitations), 212 ha de surface AB (12eme rang départemental) soit 2.7 % de la SAU.

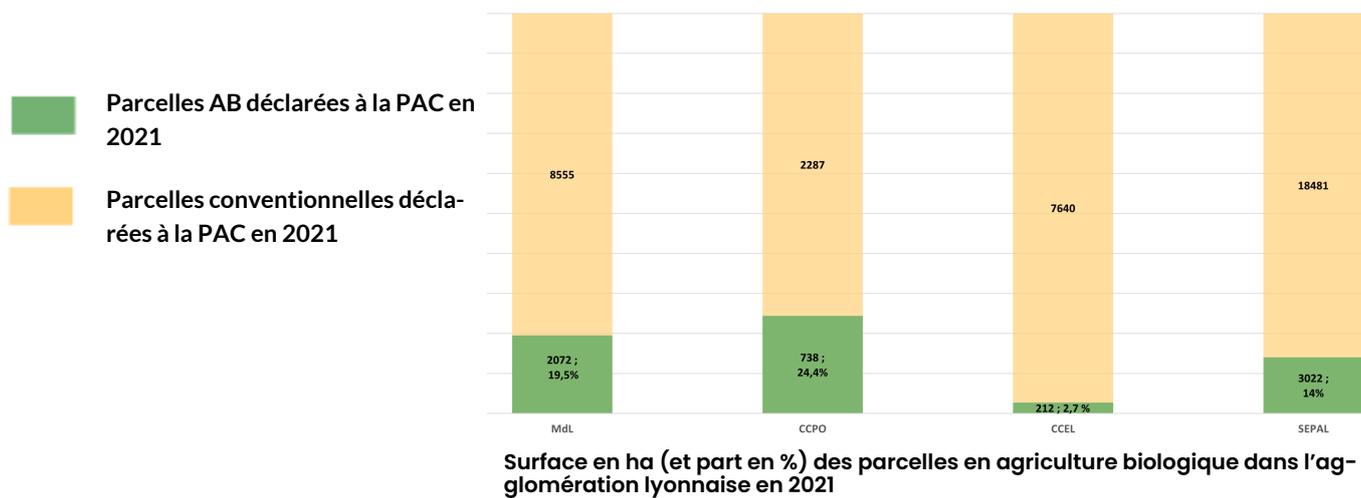
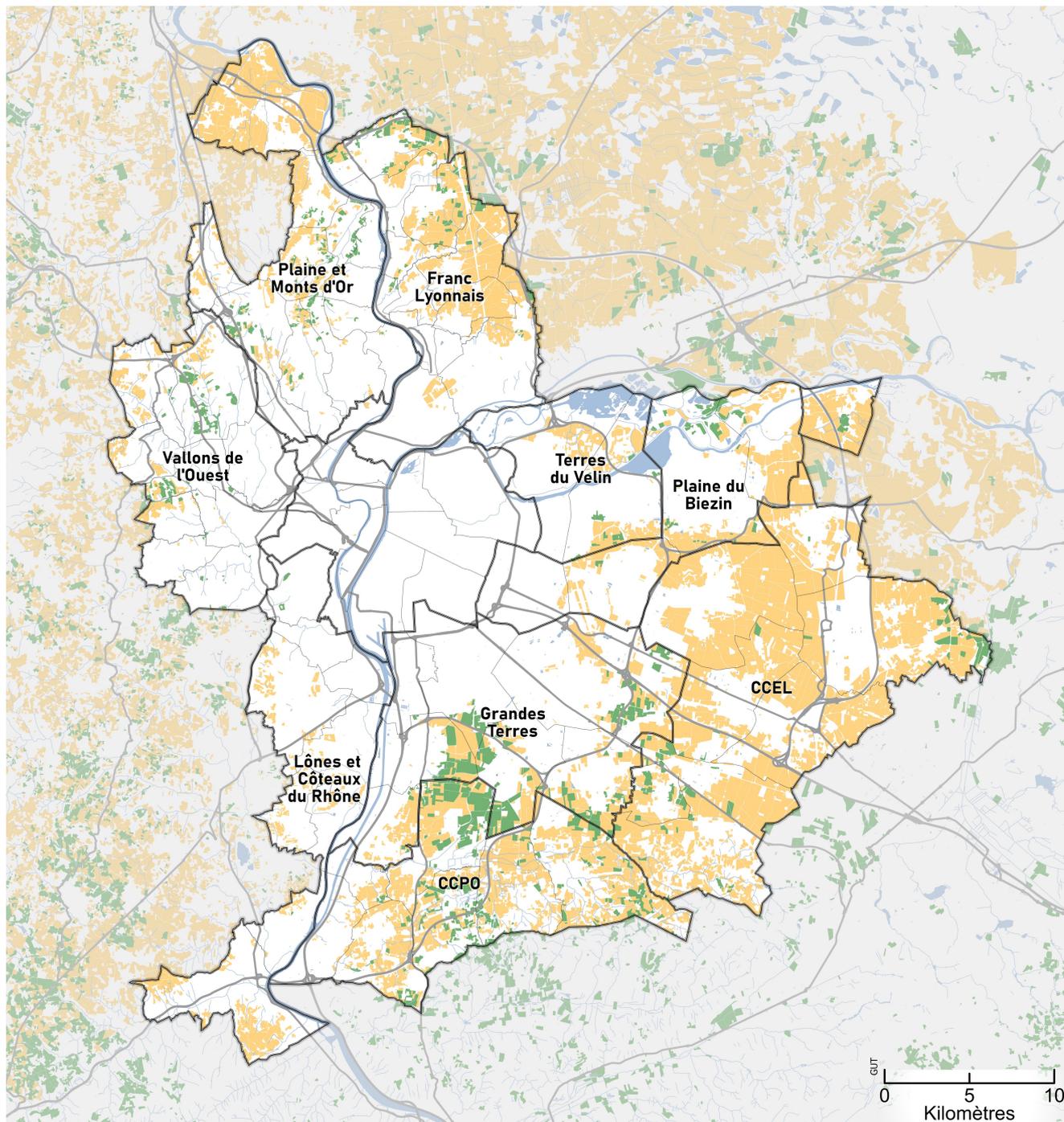


Nombre de producteurs AB dans l'agglomération lyonnaise en 2022, par polarité agricole (source : Agence Bio)



Evolution entre 2010 et 2022 du nombre de producteurs AB dans l'agglomération lyonnaise, par EPCI (source : Agence Bio)

Carte 8 : Localisation des surfaces AB dans l'agglomération lyonnaise en 2021 (source : Agence Bio, RPG Bio)



LES PRATIQUES AGRICOLES

L'essor de l'agriculture biologique et son risque d'essoufflement (2/2)

Sources

Agence Bio

RPG Bio, RGA

Entretien avec R. Jacquin, directeur de l'ARDAB

Une augmentation des conversions AB depuis 2010, mais des signes d'essoufflement à considérer

Depuis la pandémie de 2020, la crise économique et la perte de pouvoirs d'achat qui en découlent, on constate une **baisse des ventes de produits AB et de qualité**.

Malgré leur plus forte autonomie vis-à-vis des ressources fossiles et des intrants, les producteurs AB de l'agglomération lyonnaise sont **inquiets des conséquences du changement climatique**. Ils restent **peu confiants sur l'avenir** en voyant le marché se tendre et des magasins de produits locaux se fermer sur le territoire.

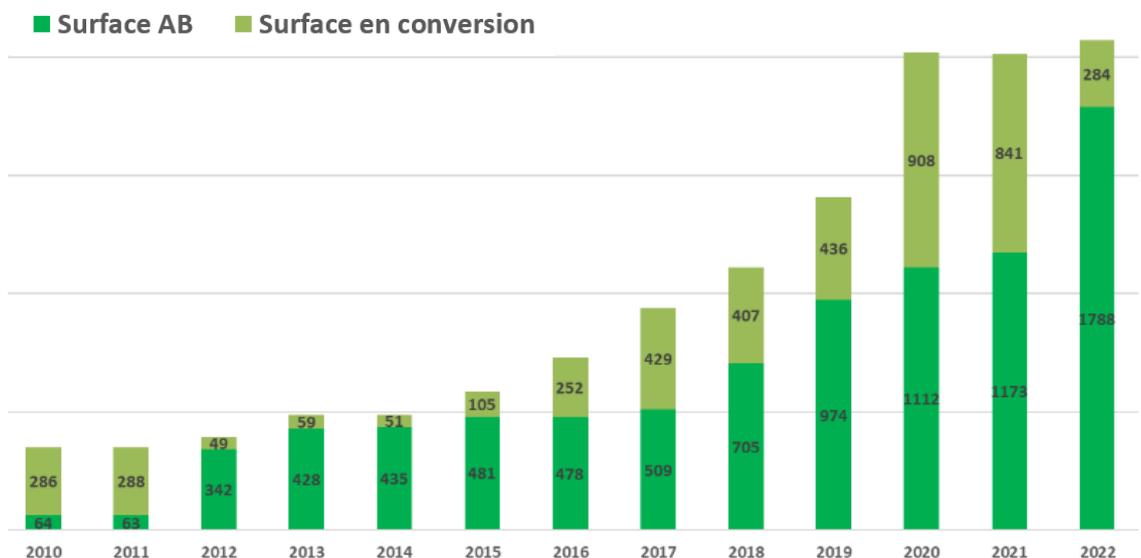
D'après le directeur d'Agribio Rhône et Loire, **20 à 30 « déconversions » à l'AB** sont recensées dans le Rhône depuis les dernières années. Face à de **multiples modèles AB**, l'analyse de ce phénomène doit tenir compte du **niveau de spécialisation**, de la **diversité des productions par exploitation**, du **type de commercialisation** et des **canaux de distribution**.

Les structures d'accompagnement manquent de moyens pour répondre aux ambitions.

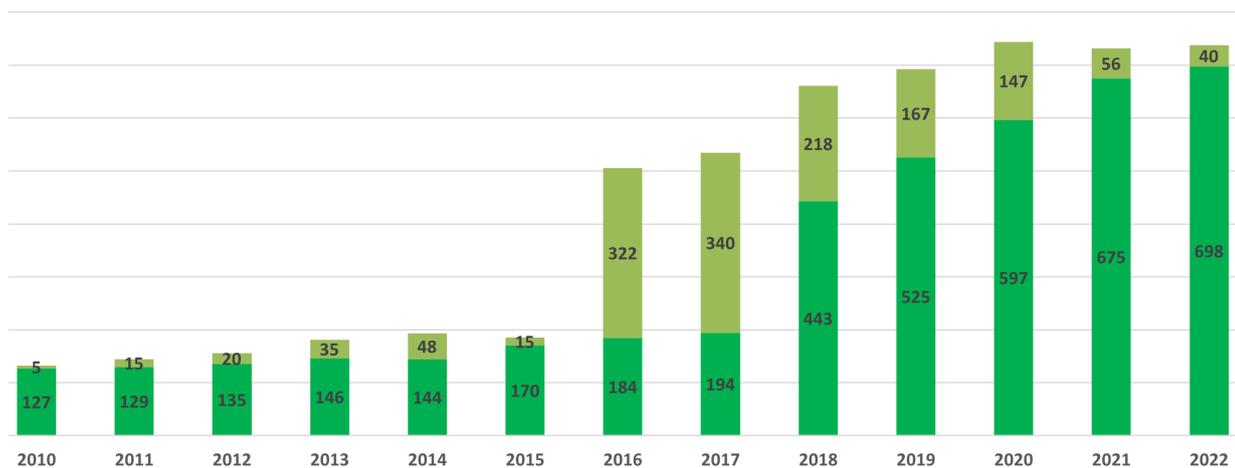
« Nos moyens ont augmenté de 20% depuis le dernier mandat, c'est très bien, mais il faudrait multiplier par 5 ou 10 pour avoir une action significative » R. Jacquin, Agence Bio

« Comprendre et analyser les modèles économiques semble essentiel pour identifier les modèles les plus rentables et résilients, afin de mieux accompagner les agriculteurs »

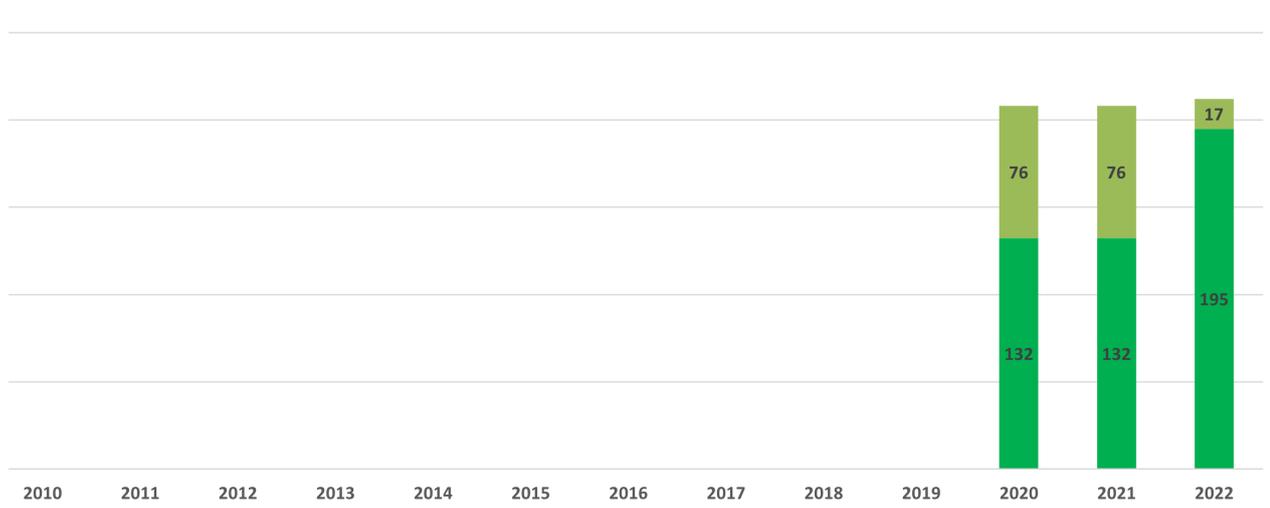
R. Jacquin



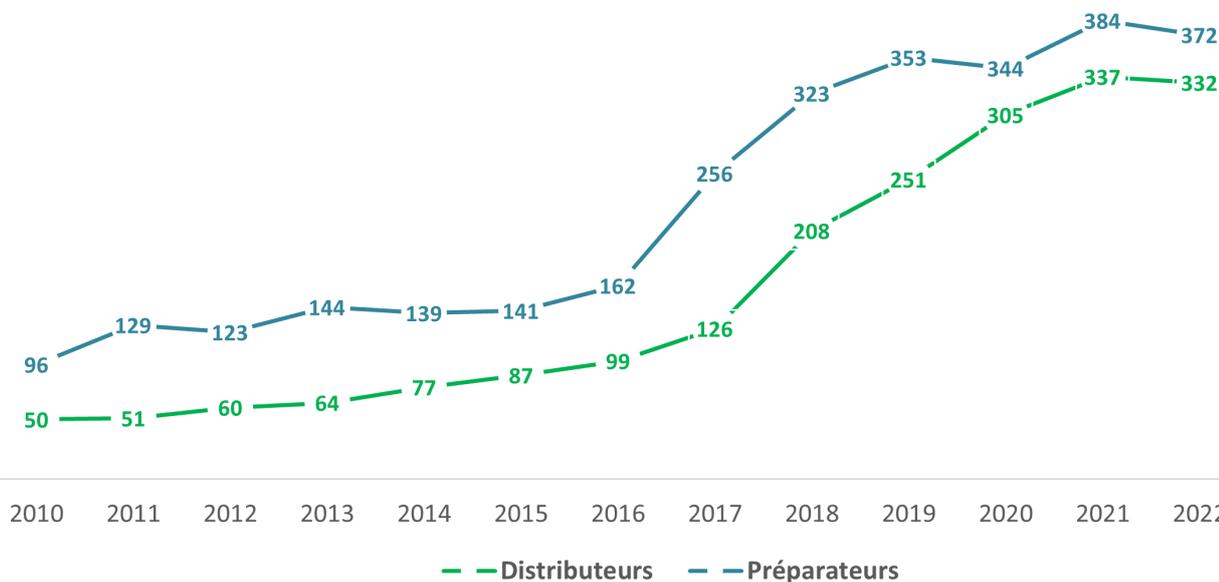
Evolution des surfaces (en ha) en production végétale AB et en conversion AB dans la Métropole de Lyon entre 2010 et 2022 (Source : Agence Bio)



Evolution des surfaces (en ha) en production végétale AB et en conversion AB dans la CCPO entre 2010 et 2022
(Source : Agence Bio)



Evolution des surfaces (en ha) en production végétale AB et en conversion AB dans la CCEL entre 2010 et 2022
(Source : Agence Bio ; N.B : pas de données avant 2020)



Evolution du nombre de distributeurs et préparateurs AB dans l'agglomération lyonnaise entre 2010 et 2022 (Source : Agence Bio)

LES PRATIQUES AGRICOLES

Usage des phytosanitaires et pratiques d'irrigation

Face aux questions environnementales, de santé publique et de dépendance énergétique, il est important d'identifier les territoires particulièrement touchés par l'usage des pesticides. Par ailleurs, les usages de l'eau doivent se confronter aux pressions actuelles et futures sur la ressource.

Sources

Solagro, carte ADONIS d'utilisation des pesticides en France

RPG 2020, enquêtes Pratiques Culturelles, Agence bio, CRATER

Outil CraTer, Les greniers d'Abondance

RGA, 2010-2020

Annuaire des exploitations HVE

Une intensité d'usage des pesticides engendrant des risques de pollution

D'après l'outil CRATER, pour une surface donnée :

> la MdL comptabilise 4,7 fois la dose maximale autorisée

> la CCEL comptabilise 4,4 fois la dose maximale autorisée

> la CCPO comptabilise 2,6 fois la dose maximale autorisée »

L'indice de fréquence de traitement phytosanitaire communal (IFT) est une estimation du niveau d'utilisation des pesticides pour chaque commune française. Il est calculé selon l'assolement de la commune, le type de pratique (conventionnelle ou bio) et les IFT régionaux de référence issus de données statistiques ou locales.

L'IFT renseigne sur **types de produits phytosanitaires utilisés** (herbicides, produits de biocontrôle, etc.) et correspond au nombre de doses appliquées par hec-

tare pendant une campagne culturale. Il renseigne une valeur représentant le risque de pollution de l'eau, de l'air et des aliments lié à l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Usage de l'eau

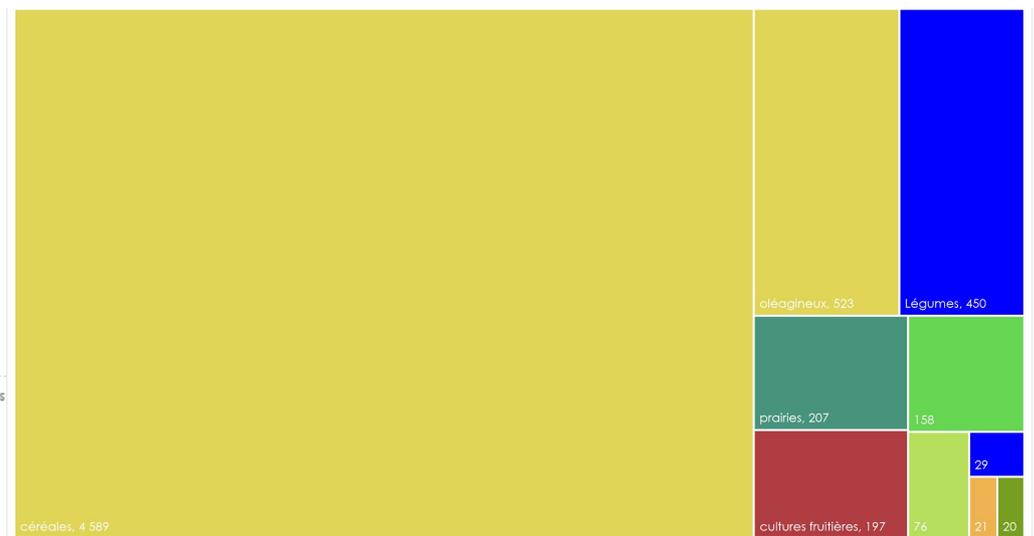
Une hausse des surfaces irriguées et un réseau d'irrigation organisé

D'après le RGA, 23 % de la SAU de la MdL est irriguée en 2020, soit une hausse de 4% par rapport à 2010. Les surfaces irriguées sont en effet passées de 2056 ha en 2010 à 2538 ha en 2020.

On constate une augmentation notable de cette part des surfaces irriguées pour les cultures fruitières (passant de 63% en 2010 à 80% en 2020), témoignant de la forte dépendance de ces systèmes au système d'irrigation.

Les céréales quant à elles, enregistrent une hausse de 8% entre 2010 et 2020 (atteignant 28% des surfaces irriguées)

Surfaces irriguées par type de productions dans l'agglomération lyonnaise en 2022
(Source : RGA 2020)



L'irrigation est **principalement dédiée au système grandes cultures** (représentant 64% des surfaces irriguées) et la **production légumière (13%) et fruitière (10%)**. Ces filières disposent de systèmes **d'irrigation dédiés**, en particulier dans la Plaine de l'Est.

Une hausse des volumes d'eau prélevés

Entre 2016 et 2020, **1,24 millions m³** d'eau ont été prélevés pour l'irrigation dans la MdL, soit **183,5 m³ d'eau par an et par hectare de SAU productive** (hors prairies). Ces valeurs s'inscrivent dans la fourchette moyenne des prélèvements dans les départements français, mais sont en hausse **(+67%)** en tendanciel entre 2012 et 2020.

Malgré l'augmentation des surfaces irriguées, de nombreux efforts sont réalisés (équipements plus performants, etc.) pour **réduire les volumes d'eau déversés à l'hectare**. Il est essentiel d'analyser par ailleurs les volumes d'eau prélevé.

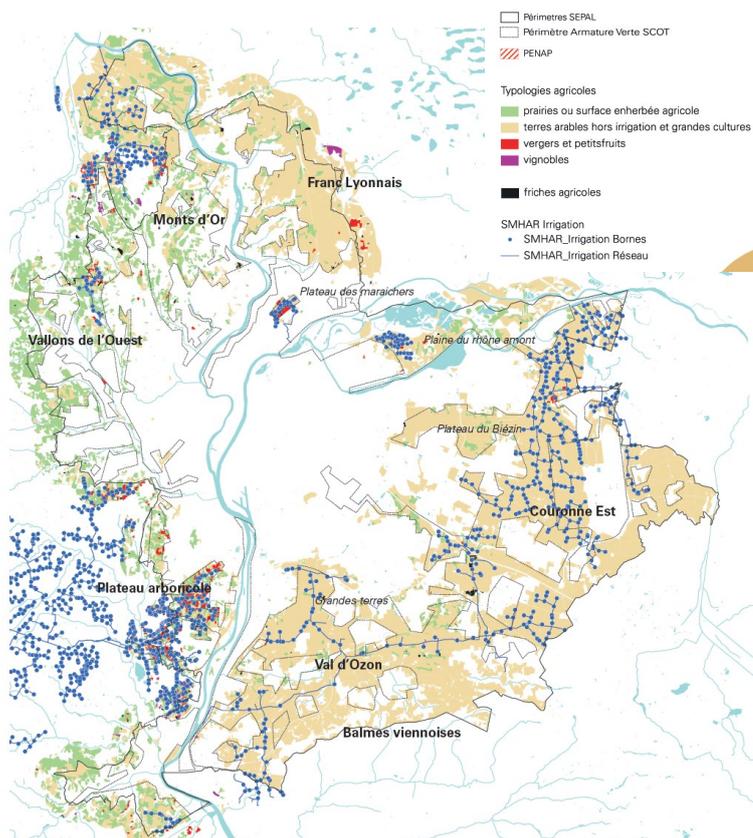
Par ailleurs, suite à des investissements récents, le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMAHR) prélève l'eau du Rhône au niveau du canal de Jonage (et non plus dans les nappes de l'Est).

N.B : Attention, cette donnée ne reflète pas la réalité de l'irrigation pratiquée sur les différentes cultures, avec de fortes variations selon les espèces cultivées et les conditions pédoclimatiques.

Des perceptions hétérogènes sur l'enjeu « Eau »

On constate des **perceptions différentes sur l'enjeu de raréfaction de la ressource en eau** parmi les agriculteurs dans les polarités. Ces différences dépendent de la présence ou non d'un réseau d'irrigation sécurisant l'activité agricole. Les restrictions d'irrigation sont parfois ressenties comme trop fortes et non viables pour les maraichers et les éleveurs.

Par ailleurs, les agriculteurs dénoncent une **inégalité d'accès à la ressource** pour les acteurs ne faisant pas partie des associations de gestion des retenues d'eau (nouveaux arrivants, etc.). Les éleveurs ressentent également un **sentiment d'inégalité de traitement entre filières**, lié à une fausse représentation vis-à-vis de l'usage de l'eau par filière. *"Les projets de maraichage ou d'arboriculture qui sont encouragés utilisent 10 fois plus d'eau que pour irriguer nos prairies, alors qu'avec 10ha irrigués on serait complètement autonomes" Un agriculteur*



Carte 9 : Localisation des réseaux d'irrigation dans l'agglomération lyonnaise (source : Etude PSR, 2022)



Différence de perceptions de l'enjeu « Eau » par les agriculteurs dans les polarités de la Métropole de Lyon (exprimées en focus group) Rouge : enjeu qui s'est aggravé depuis 5 ans ; Jaune : Nouvel enjeu ; Vert : enjeu qui s'est amélioré depuis 5 ans

Une détresse forte des agriculteurs face aux évolutions climatiques

Dans les Vallons de l'Ouest par exemple, on constate un assèchement progressif et inquiétant des terres et des cours d'eau. Pourtant, aucun système d'irrigation ou politique d'usage de l'eau n'est aujourd'hui à l'œuvre pour sortir les agriculteurs de cette impasse.

« les études de faisabilité n'aboutissent pas, on est un peu comme les "oubliés du monde" vis à vis de l'eau, sans structure de gestion de la ressource locale » Un agriculteur

Mutualisation et expérimentations collectives

Les agriculteurs du territoire travaillent ils ensemble pour faire face aux problématiques ? Quelle est leur capacité à faire réseau ? Autour de quels) acteurs)/outils structurants s'organisent les dynamiques collectives agricoles par secteur? Existe-t-il des secteurs avec peu de dynamique collective entre acteurs agricoles ? Pourquoi ?

Sources

Entretien avec la FD Cuma

Mutualiser grâce aux Cuma

Face au contexte pédoclimatique, au faible nombre d'installations et à la surcharge de travail, les Cuma jouent un rôle essentiel dans la **mutualisation de matériel** de transformation, de banques de semences, d'assolement, de parcelles tests mais aussi l'achat d'un cheval de trait (vignes dans le Beaujolais, etc.), d'équipement de production d'électricité, etc.

Une Cuma est un **regroupement d'au moins 4 agriculteurs**. Propice aux **échanges techniques**, ce système permet de **limiter les charges** liées à la mécanisation, **créer du lien social** et **diminuer le sentiment d'isolement**.

La CUMA peut être **spécialisée** (irrigation, maraîchage, arboriculture, etc.) ou **multi-filières**.

« *Dans la Cuma de la Curdine, toutes les productions sont représentées mais on assiste à une **perte progressive des éleveurs non remplacés ou qui se réorientent vers l'élevage de chèvres et moutons*** »

Pour l'instant, aucune Cuma locale ne permet de mutualiser un emploi mais la question se pose de plus en plus.

Le département du Rhône compte environ **120 Cuma**, assez dynamiques et principalement spécialisées en viticulture et polyculture élevage. On compte environ 20 adhérents par Cuma.

> **8 cuma sont associées avec la CC Monts du lyonnais pour construire des plateformes de broyage**. Ce projet permettra à des particuliers, des entreprises et des agriculteurs d'amener leurs déchets verts, transformé en broyat puis acheté à prix bas par les agriculteurs.

> **Cuma du grand trèfle** (Rillieux la pape) : Cinq exploitations ont engagé

ensemble leur conversion vers l'AB dans la plaine de Lyon. Les adhérents ont introduit des cultures nouvelles dans leurs rotations : cultures alimentaires telles que le blés meuniers, lentilles, pois chiches, haricots secs, épeautre, sarrasin, et des légumineuses fourragères telles que les trèfles et luzernes. Mise en place d'un assolement commun et de chantiers collectifs. Les productions récoltées sont également transformées et commercialisées collectivement.

> **Cuma des Robins des champs** (Genas) : Stockage de céréales et outils de transformation et commercialisation en commun via une entité pour de la vente directe aux boulangers de la région lyonnaise.

> **Cuma de l'Union** (Pusignan) : Cuma intégrale, 5 exploitations qui utilisent uniquement le matériel de la Cuma, ainsi que l'assolement en commun et banque de travail.

Expérimenter avec les GIEE

Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sont de **groupements favorisant l'émergence de dynamiques collectives** prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local.

Le département du Rhône compte **3 GIEE** travaillant unanimement sur des **actions communes agro-environnementales et sur l'autonomie de leur exploitation**.

> **GIEE des 4 Saisons** (Haute Rivoire)

> **GIEE Beaujolaise de Sarcey** (Sarcey)

> **GIEE de Pollionnay** (Pollionnay)

Pour aller + loin

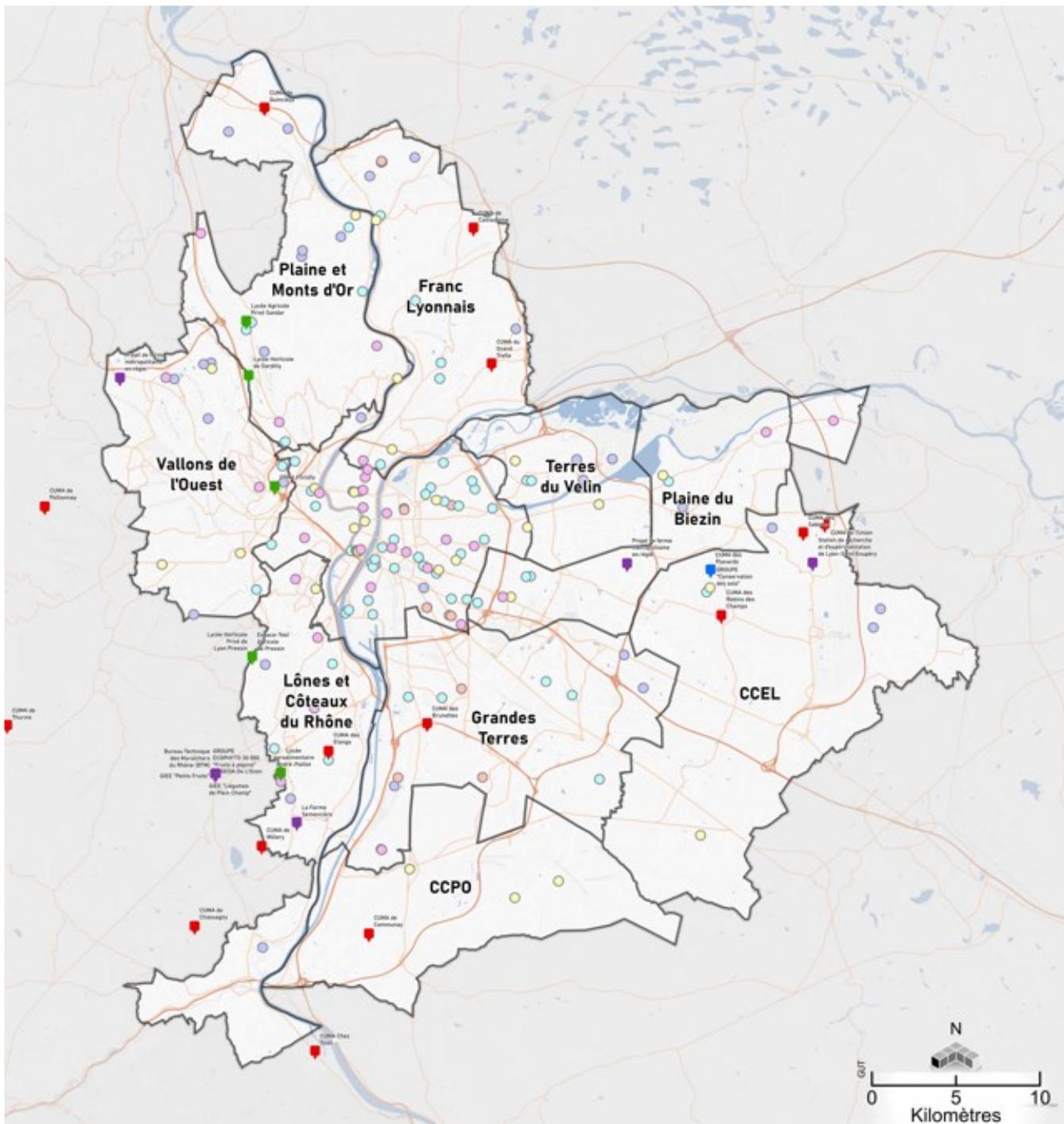
Liste de matériel subventionné par la région

120 Cuma et

3 GIEE

dans le département du Rhône

Carte 10 : Les initiatives collectives pour l'expérimentation, la valorisation des productions et la mutualisation des outils entre agriculteurs (source : FD CUMA 2023, collectifs agroécologiques 2023, Manger local 2023)



Solution de vente des productions locales

- AMAP
- Magasin de producteurs
- Marché de producteurs
- Producteur du marché
- Vente à la ferme

Initiatives collectives pour le développement agricole et l'innovation

- CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) impliquant les acteurs du territoire
- GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) ou collectif d'agriculteurs
- Site, projet ou structure d'expérimentation agricole
- Structure d'enseignement agricole





FILIÈRES, ECOSYSTEMES D'ACTEURS ET COOPERATION

Les acteurs de la transformation et de la valorisation

Trouve-t-on les différents maillons des filières sur le territoire ? La valeur est-elle équitablement répartie entre ces acteurs ? Sont ils impliqués dans des circuits courts ? Quelle est leur capacité à faire réseau ? Manquent ils des outils structurants ou des espaces d'échange dans les différents secteurs ?

Sources

Urbalyon, 2023.
Territorialisation des filières de transformation

Pour aller + loin

Site « Manger local »
Site « Mon produit local 69 »

Filière AB, conventionnelles et locales

Les filières AB se confrontent en 2023 à des débouchés instables et une demande qui se tasse, même dans les communes avec un meilleur pouvoir d'achat.

Dans l'agglomération lyonnaise, la demande sur le « pois chiche local » est trop faible pour permettre d'écouler la production, de compenser les faibles rendements, le temps de préparation lié à la vente directe, etc.

Les filières sont dynamisées par la chambre d'agriculture ou la FDSEA, mais cet accompagnement concerne encore peu les AB (Vallons de l'Ouest), Des filières locales manquent pour valoriser des cultures en conventionnel. Exemple : pas de marché pour le pois chiche.

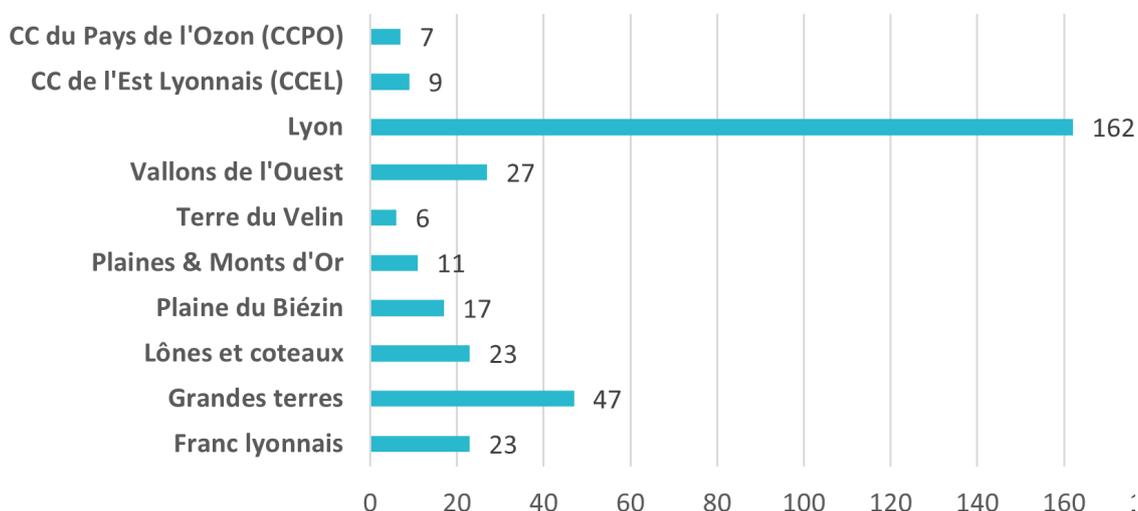
Par ailleurs, les collectivités doivent encourager à tous les niveaux les changements de pratiques, convaincre les consommateurs à manger plus sainement et en AB.

« Les circuits courts semblent avoir moins pâti de la crise covid que les marchés longs, même si personne n'est complètement épargné »

R. Jacquin

332

distributeurs AB dans l'agglomération lyonnaise, dont 162 sont situés dans la ville de Lyon

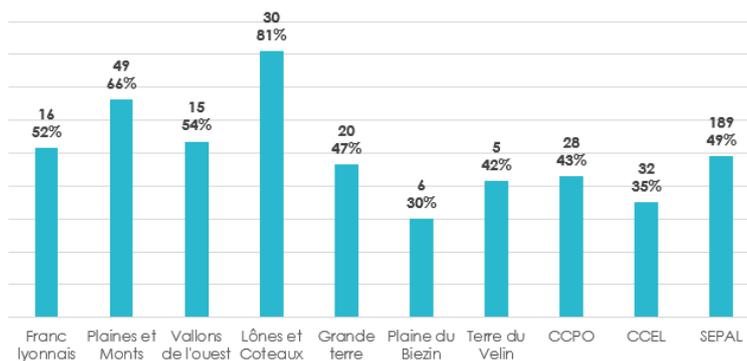


Nombre de distributeurs AB dans l'agglomération lyonnaise en 2022 (source : Agence Bio)

La restauration collective

Les agriculteurs ressentent des difficultés à créer des liens économiques avec les collectivités. Par exemple, certaines productions stratégiques (pois chiches, lentilles en AB, etc.) ont des rendements très fluctuants, alors que la Métropole de Lyon a besoin d'un approvisionnement stable.

Ils soulignent leur difficulté à répondre aux appels d'offre, par manque de temps et de compétences face aux formalités administratives.



Nombre et part des exploitations agricoles impliquées dans un circuit court en 2020

La vente directe

La vente directe permet de maîtriser les prix mais nécessite de la main d'œuvre coûteuse. On constate encore peu de magasins de producteurs dans certains territoires (Val d'Ozon et balmes viennoises).

« Certaines annonces dans les médias ont des répercussions directes sur l'activité agricole. Par exemple, il y eu un effondrement des ventes locales à la suite du scandale à Pierre-Bénite sur les pollutions éternelles », **un agriculteur des Vallons de l'Ouest**

Besoins exprimés par les acteurs du territoire

Filières locales

Besoin de développer des chaînes logistiques et des infrastructures adaptées aux filières locales (soutien à l'achat de bâtiments mutualisés pour la transformation et la vente, développement d'un réseau de distributeurs de produits locaux et de lieux de stockage capables d'absorber la surproduction à mobiliser lors des années les moins productives, création d'une plateforme logistique à l'entrée de la ville ou d'un système de mutualisation de la logistique pour les livraisons, etc.)

Besoin de co-financer la main d'œuvre en charge de vendre les productions locales

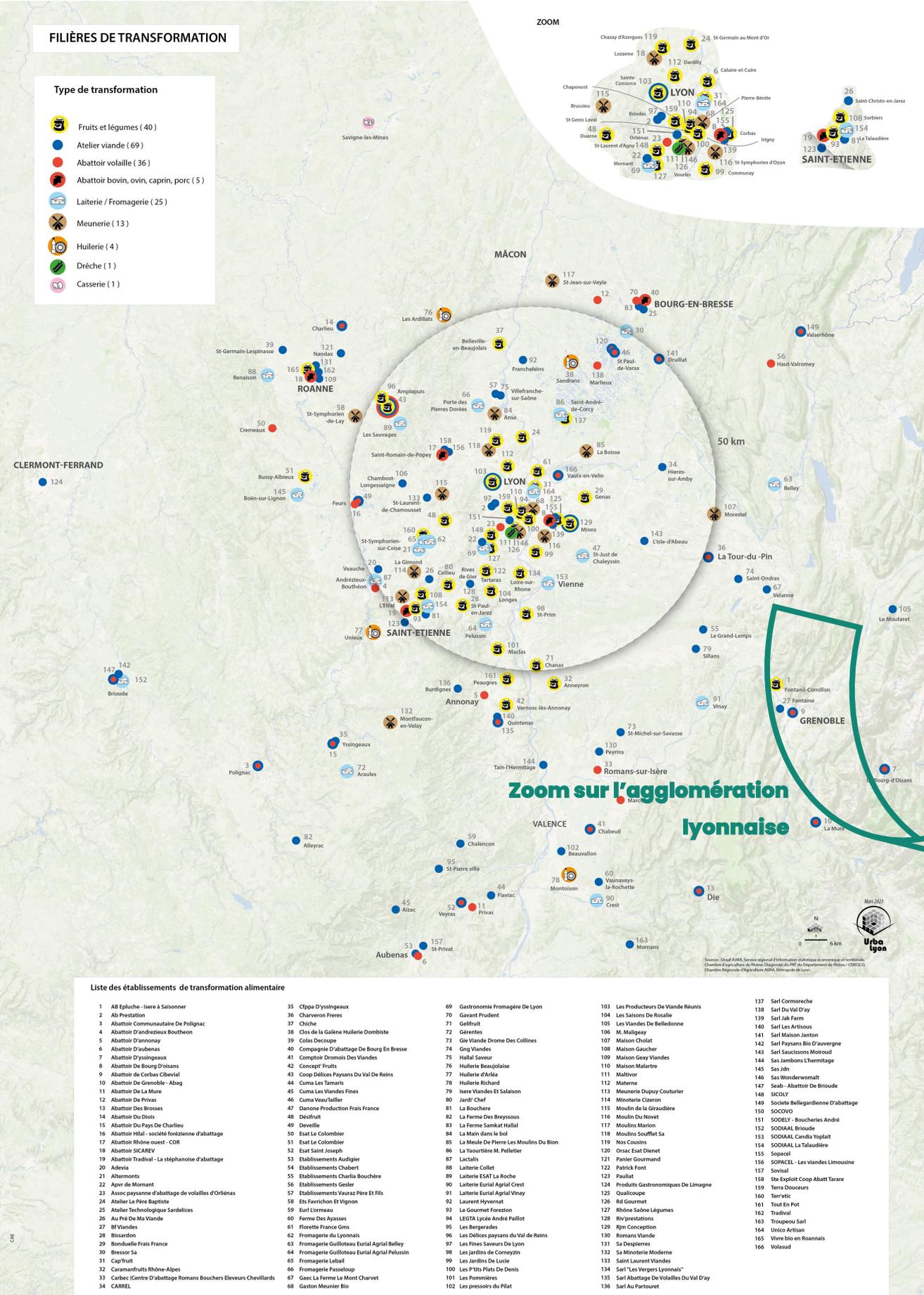
Besoin d'améliorer l'accessibilité des marchés urbains aux agriculteurs (dérogation pour entrer dans la ZFE, etc.)

Besoin de communiquer positivement pour faire connaître les producteurs aux consommateurs et mettre en réseau les différents acteurs de la filière (mise en visibilité des points de vente à la ferme ou des magasins de producteurs, etc.)

Besoin de développer la filière compost pour valoriser localement la ressource (aide à l'achat de matériel pour l'épandage du compost, garantie d'une ressource facilement collectable à un prix acceptable, développement de plateformes de compostage, etc.)

Besoin de stabilité des ventes des productions agricoles pour garantir un revenu aux agriculteurs (combinaison des ventes en filières courtes et longues, etc.)

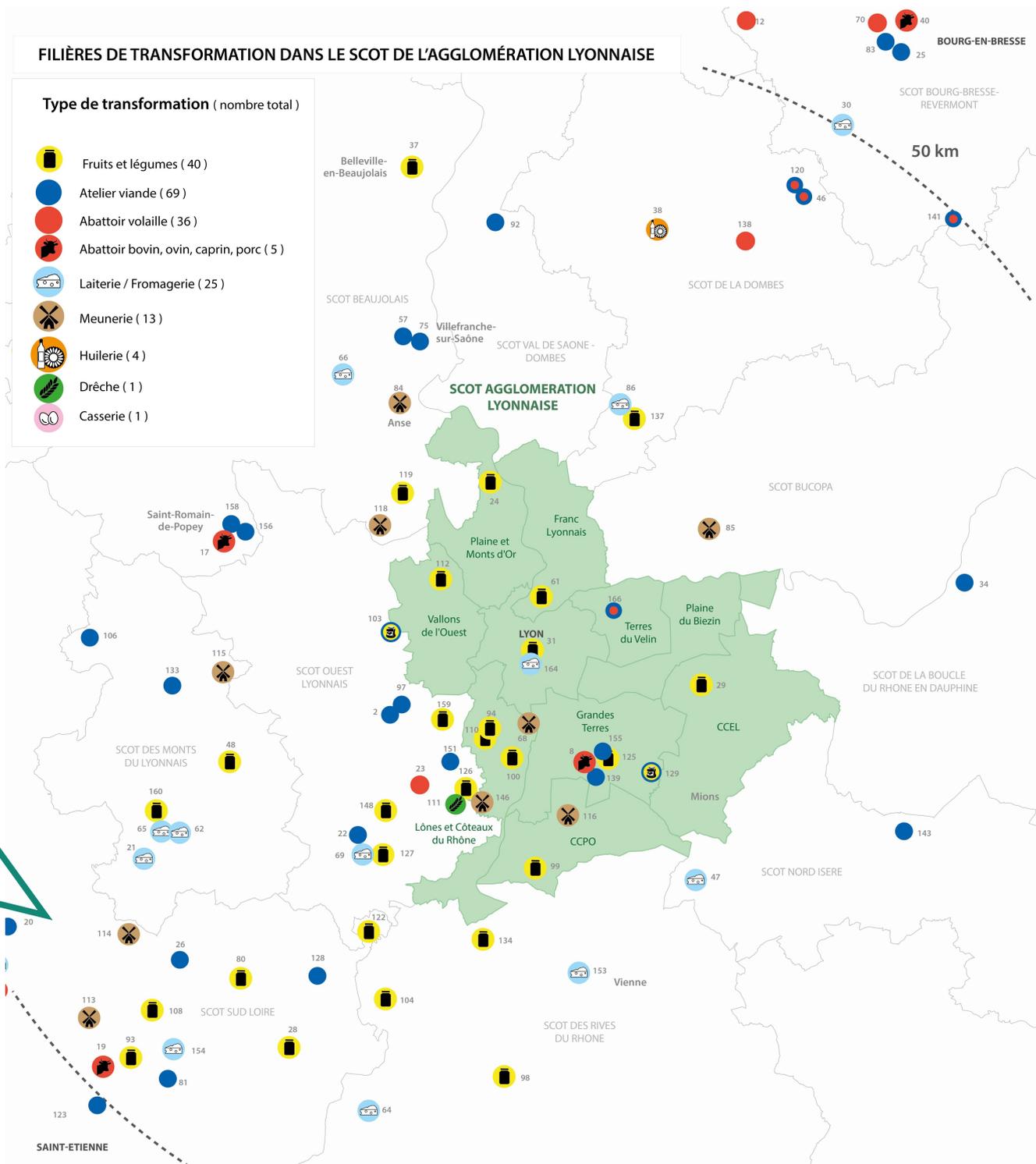
Carte 11 : Recensement participatif des outils de transformation alimentaire dans l'aire métropolitaine lyonnaise (source : Urbalyon 2023)



FILIÈRES DE TRANSFORMATION DANS LE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Type de transformation (nombre total)

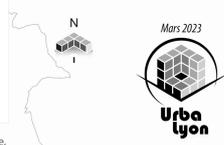
-  Fruits et légumes (40)
-  Atelier viande (69)
-  Abattoir volaille (36)
-  Abattoir bovin, ovin, caprin, porc (5)
-  Laiterie / Fromagerie (25)
-  Meunerie (13)
-  Huilerie (4)
-  Drèche (1)
-  Casserie (1)



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Terres du Velin	Vallons de l'Ouest	Lyon	CCPO
166 Volasud	103 Les Producteurs De Viande Réunis	31 Cap'fruit	99 Les Jardins De Lucie
	112 Materne	164 Unico Artisan	116 Moulin Du Novet
Plaine du Biezain			
/			
Franc Lyonnais	Lônes et Côteaux du Rhône	Grandes Terres	CCEL
61 Florette France Gms	68 Gaston Meunier Bio	8 Abattoir De Bourg D'oisans	29 Bonduelle Frais France
	94 LEGTA Lycée André Paillot	125 Qualicoupe	
	100 Les P'tits Plats De Denis	129 Rjm Conception	
	110 Maison Malartre	139 Sarl Jak Farm	
Plaines et Monts d'Or	146 Sas Wonderwomalt	155 Sopacel	
24 Atelier Le Père Baptiste			

Sources : Draaf AURA, Service régional d'information statistique économique et territoriale, Chambre d'agriculture du Rhône, Diagnostic du PAT du Département du Rhône / CERESCO, Chambre Régionale d'Agriculture AURA, Métropole de Lyon.





Cohabitation agriculteurs – citoyens & incivilités

Sources

Etude Urbalyon

Pour aller + loin

Guide « Bien vivre ensemble en milieu rural » (CA 69, 2023)

Liens conflictuels entre agriculteurs et citoyens

L'enjeu de cohabitation entre les zones résidentielles et agricoles est une préoccupation grandissante pour assurer la qualité de vie des résidents tout en soutenant les activités agricoles. Parmi les enjeux majeurs :

> **Les zones de Non-Traitement**, conçues pour minimiser l'exposition des résidents aux produits chimiques agricoles engendrent des pertes de surfaces agricoles

> **La voirie inadaptée au passage des engins et l'accès** aux exploitations agricoles peuvent causer des frictions

> **Les nuisances sonores et olfactives** liées aux activités agricoles peuvent impacter la qualité de vie des résidents et ne pas être acceptées

> **Les dépôts sauvages** provenant d'artisans ou de particuliers

> **La sécurisation** des parcelles face aux intrusions

La cohabitation générale, basée sur une compréhension mutuelle et une communication régulière entre agriculteurs et résidents, est donc essentielle.

Des incivilités problématiques et communes à toutes les polarités

Les incivilités impactant le travail des agriculteurs sont en augmentation dans l'intégralité des territoires et ressortent systématiquement comme un enjeu prioritaire.

En effet, les espaces agricoles et naturels accueillent, notamment depuis la pandémie du covid, une **forte affluence humaine** et deviennent des "espaces de loisirs".

Ces incivilités sont des **jets d'ordures** en limite de parcelles (difficilement intégralement clôturables), des **décharges sauvages** pouvant atteindre 1 tonne déversée dans les cultures, des **vols de productions**, des

voitures garées dans les pâtures, des VTT, des motocross et des piétons traversant et détruisant les champs, etc.

Elles engendrent des **dépenses financières, une perte de temps et un énervement des agriculteurs** qui ressentent une faible **reconnaissance et un irrespect** de l'activité agricole.

Face à cela, **les communes ont des difficultés à agir** sur les terrains privés. Les agriculteurs se retrouvent seuls à gérer ces problématiques et demandent un interlocuteur.

Les agriculteurs soulignent le **désengagement de la MdL** qui a souhaité, à bon escient, ouvrir les espaces ruraux à la population, sans pour autant **assumer l'impact de cet afflux d'humains sur l'activité agricole**.

Les **panneaux de sensibilisation** sont encore inexistantes ou inefficaces (arrachés ou non lus).

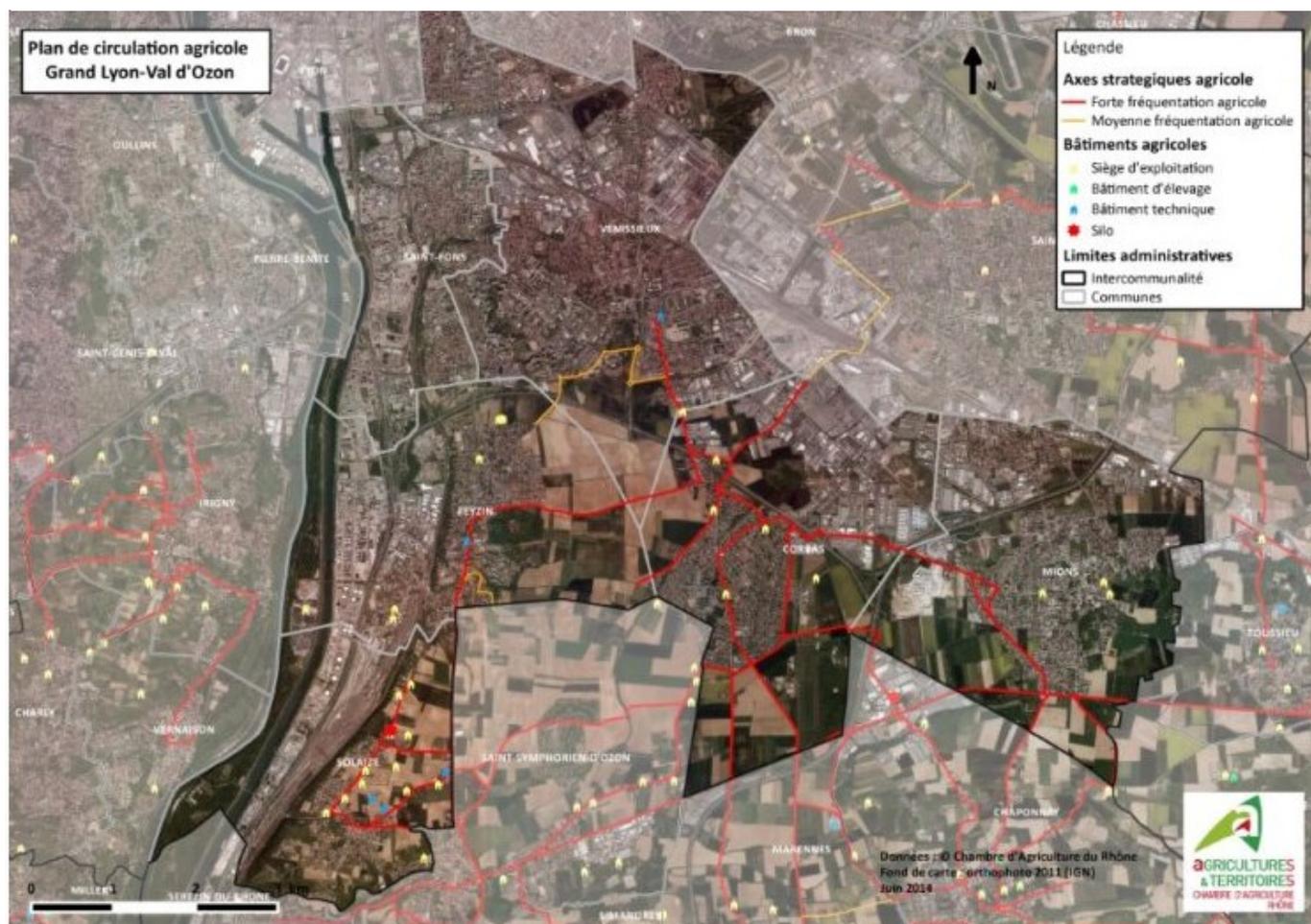
Le manque de reconnaissance du métier d'agriculteur conduit à un isolement social

Dans certaines polarités, et en particulier les Vallons de l'Ouest, on constate **l'isolement d'une minorité culturelle**. Les agriculteurs ont le **sentiment d'être constamment jugés, incompris**, en décalage avec les fermes pédagogiques (qui n'illustrent pas la réalité du métier). Ils soulignent la **déconnexion et le manque de connaissances agricoles** de la part des habitants.

« Dans la tête des gens, l'herbe n'est pas une

« Mais pour eux, le véritable enjeu est ailleurs. C'est un enjeu de reconnaissance : être connus et compris, tant des décideurs politiques que des techniciens et de la population »
Publication « Profil socio-économique des agriculteurs de la Métropole de Lyon »,
Urbalyon 2020

Carte 12 : Enjeux de circulation des engins agricoles identifiés en 2014 par la chambre d'agriculture du Rhône—exemple des Grandes Terres (source : CA 69, 2014)



Besoins exprimés par les acteurs du territoire

Inconvénients & conflits d'usage

Besoin de communiquer avec pédagogie et de valoriser auprès du grand public le travail et le rôle sociétal des agriculteurs pour garantir le respect de l'agriculture (sensibilisation sur les contraintes agricoles, valorisation des efforts fournis par les agriculteurs, organisation de visites à la ferme et d'événements permettant de recréer du lien habitants-agriculteurs, innovation dans les outils de communication, sensibilisation des publics scolaires, attribution d'une page du journal local à l'agriculture pour l'inscrire dans l'identité du territoire, délimitation de zones dédiées au cheminement des randonneurs, etc.)

Besoin de mieux encadrer les pratiques de loisir dans les espaces agricoles (adaptation des équipements et de la communication, etc.)

Besoin de déployer des moyens pour empêcher les décharges sauvages dans les espaces agricoles (accompagnement dans la prise en charge des décharges sauvages par les collectivités, extension de la carte interactive des conflits d'usage au-delà des périmètres des ENS, identification des leviers d'action en travaillant avec les déchetteries du territoire, soutien à l'installation d'équipements de type barrières pour limiter l'accès aux espaces agricoles, etc.)

Besoin d'améliorer la surveillance des espaces agricoles, de développer un réseau d'alerte pour veiller à leur respect et de renforcer les moyens de poursuite à la suite des incivilités

Besoin de mobiliser plusieurs réseaux locaux pour lutter contre les incivilités (ENS, pensions de chevaux, propriétaires des chevaux, clubs randonneurs, etc.)

DYNAMIQUES FONCIERES

Propriété foncière et perte de surfaces

Le foncier et la propriété des terres agricoles est un enjeu aussi complexe que crucial pour permettre aux agriculteurs de pérenniser sereinement leur activité. Les efforts portés ces dernières années pour lutter contre l'artificialisation des terres et protéger réglementairement leur vocation agricole ont porté leurs fruits et demandent aujourd'hui d'élargir l'approche au-delà du rétro zonage.

1. Le foncier agricole est inaccessible pour les agriculteurs

Une propriété morcelée et des propriétaires terriens éloignés de l'agriculture

La majorité des terres cultivées n'appartiennent pas aux agriculteurs. Ces acteurs ont accès à une majorité de baux verbaux renouvelés chaque année, sans garantie et dépendant de la volonté des propriétaires terriens. Ce type de bail génère ainsi un sentiment d'instabilité et des difficultés de projection pour l'avenir.

En d'autres termes, la difficulté d'accéder au foncier agricoles est aujourd'hui unanimement ressenti par les agriculteurs du territoire comme un frein à la transmission, au changement de pratiques et au renouvellement des générations.

Un prix des terres élevé dans une métropole attractive

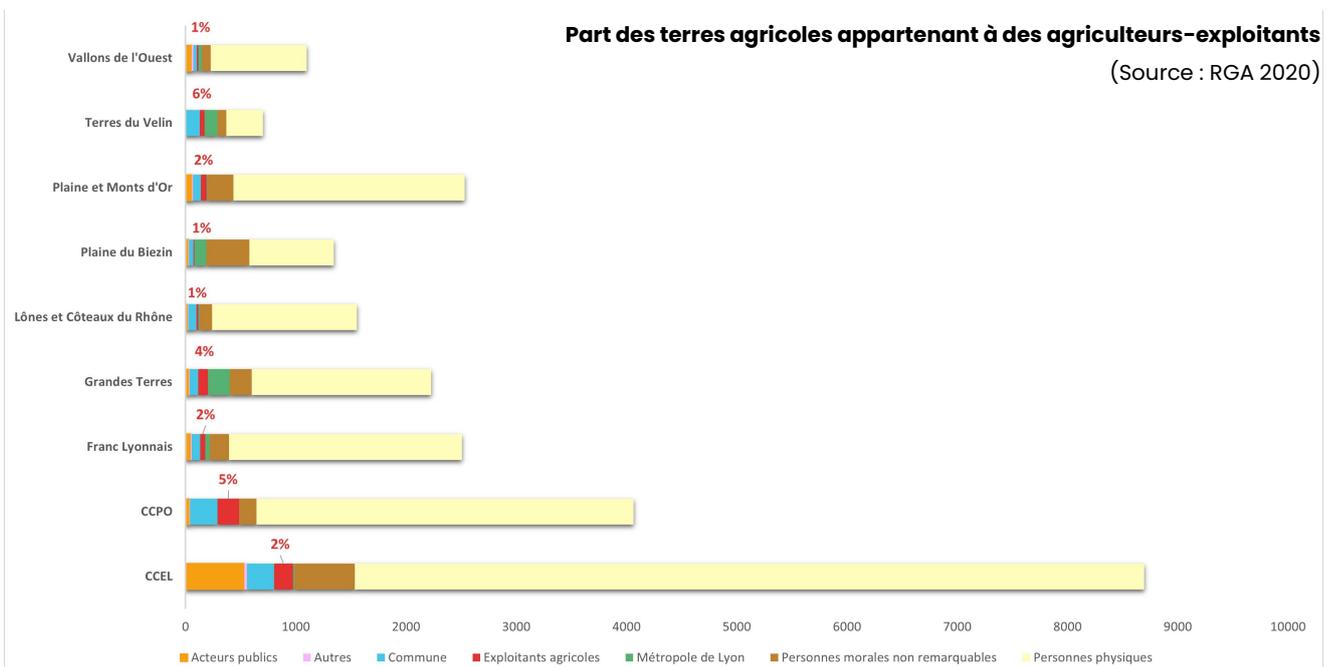
Dans un territoire périurbain caractérisé par des prix élevés, le marché des terres est économiquement inaccessible pour les agriculteurs dont la rémunération est généralement faible. Les agriculteurs interrogés ressentent parfois un manque de transparence vis-à-vis du marché des terres sur lesquelles ils souhaiteraient se positionner, et souhaiteraient un partage plus équitable.

Des ventes illégales sont parfois réalisées et échappent à la régulation opérée par la SAFER.

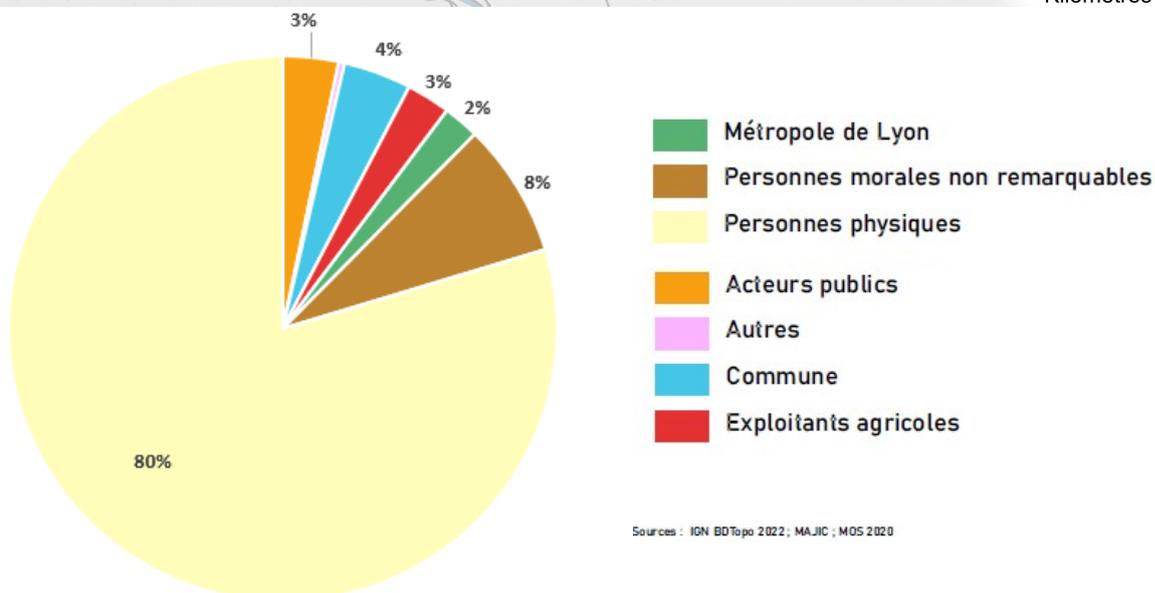
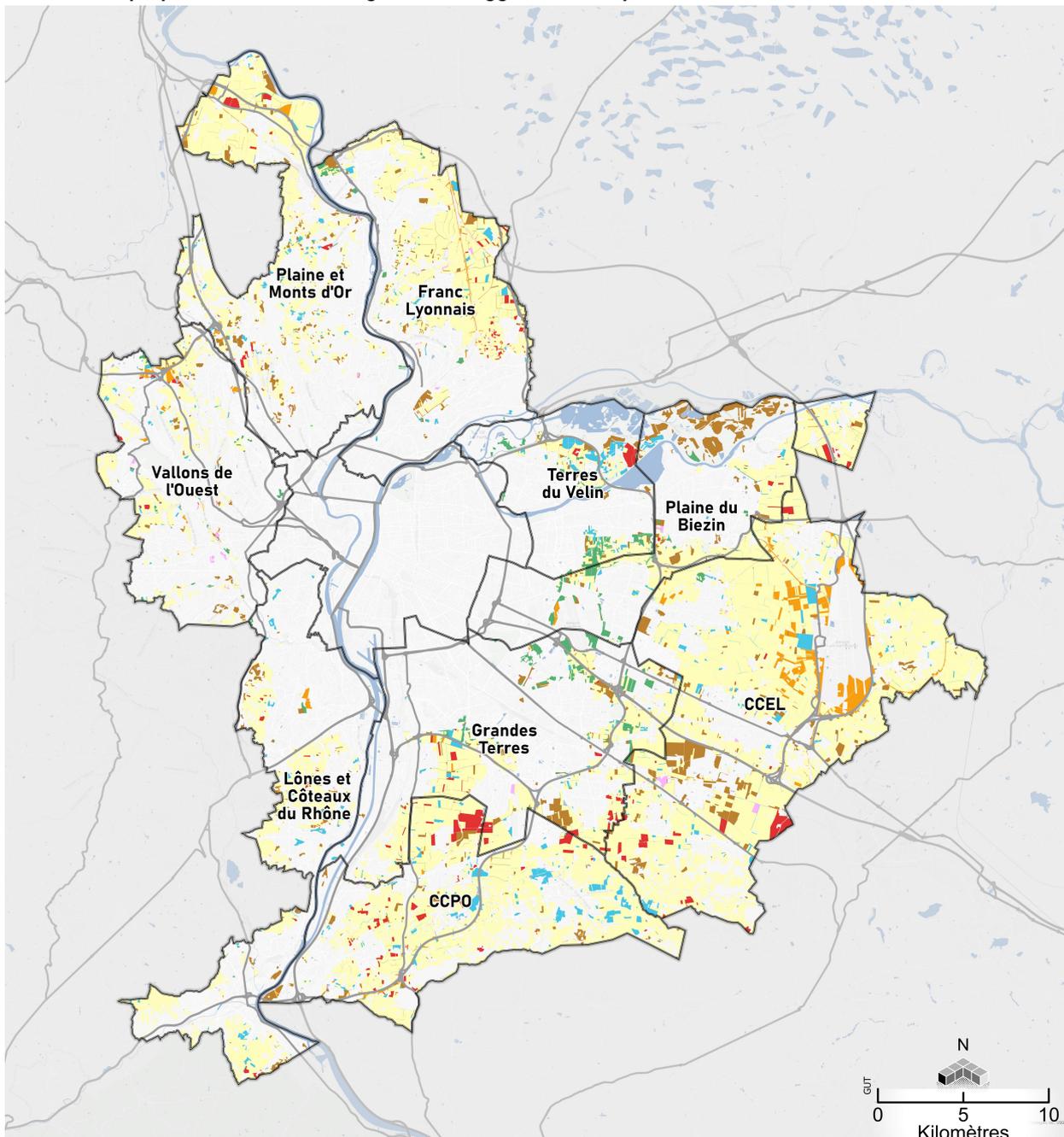
Certains propriétaires privés laissent volontairement leurs terres inexploitées, parfois même en recherche d'une « aubaine économique » (dans le cas d'un passage en zone constructible par les propriétaires).

3 %

des terres agricoles appartiennent à des exploitants agricoles dans l'agglomération lyonnaise



Carte 13 : Les propriétaires du foncier agricole de l'agglomération lyonnaise (source : MAJIC 2020, MOS 2020)



Sources : IGN BDTopo 2022 ; MAJIC ; MOS 2020

Protection des terres et enjeux de planification

Aller + loin

SAFER. Les friches, entre agriculture et nature

2. Le foncier agricole est perdu

Enfrichement et foncier non exploité

Comme le soulignent certains agriculteurs, la Métropole dispose elle-même de **réserves foncières** et de **propriétés non exploitées**, ce qui génère un **sentiment d'incompréhension** face à des conventions d'occupation temporaire datant de plus de 30 ans.

En quelques années, la non exploitation de ces terres pendant quelques années par les agriculteurs conduit à un **enfrichement souvent irréversible** (car très coûteux à désenfricher) et au **découragement de la profession agricole**.

L'**enfrichement des parcelles est préoccupant**, en particulier dans les Vallons de l'Ouest et Lônes et Côteaux. L'abandon de cultures (vergers, petits fruits, élevage, etc.) s'explique à cause de la **multiplicité de la propriété et des indivisions intriquées**, mais aussi de la **disparition de certaines filières** ou encore de l'**inaccessibilité** des parcelles. Ces espaces laissés en libre évolution deviennent de **potentiels réservoirs de biodiversité** qui seront peut-être un jour remis en culture.

Ils constituent également une menace grandissante pour les écosystèmes **de plus en plus soumis aux sécheresses et au risque incendie**.

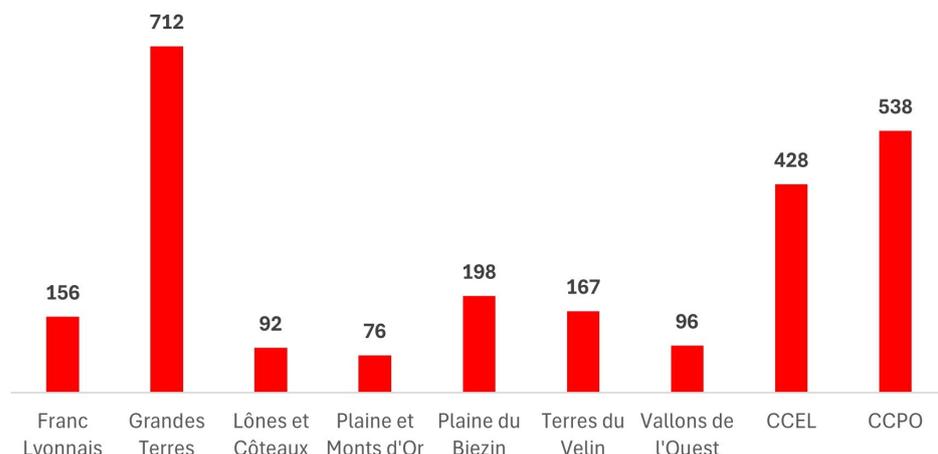
Zones dédiées à la compensation écologique

Des **zones de compensation écologique** s'implantent sur des terres agricoles, ce qui génère une **perte de foncier**, un **sentiment d'incompréhension et d'impuissance** des agriculteurs face à ce sujet montant.

Zones à urbaniser

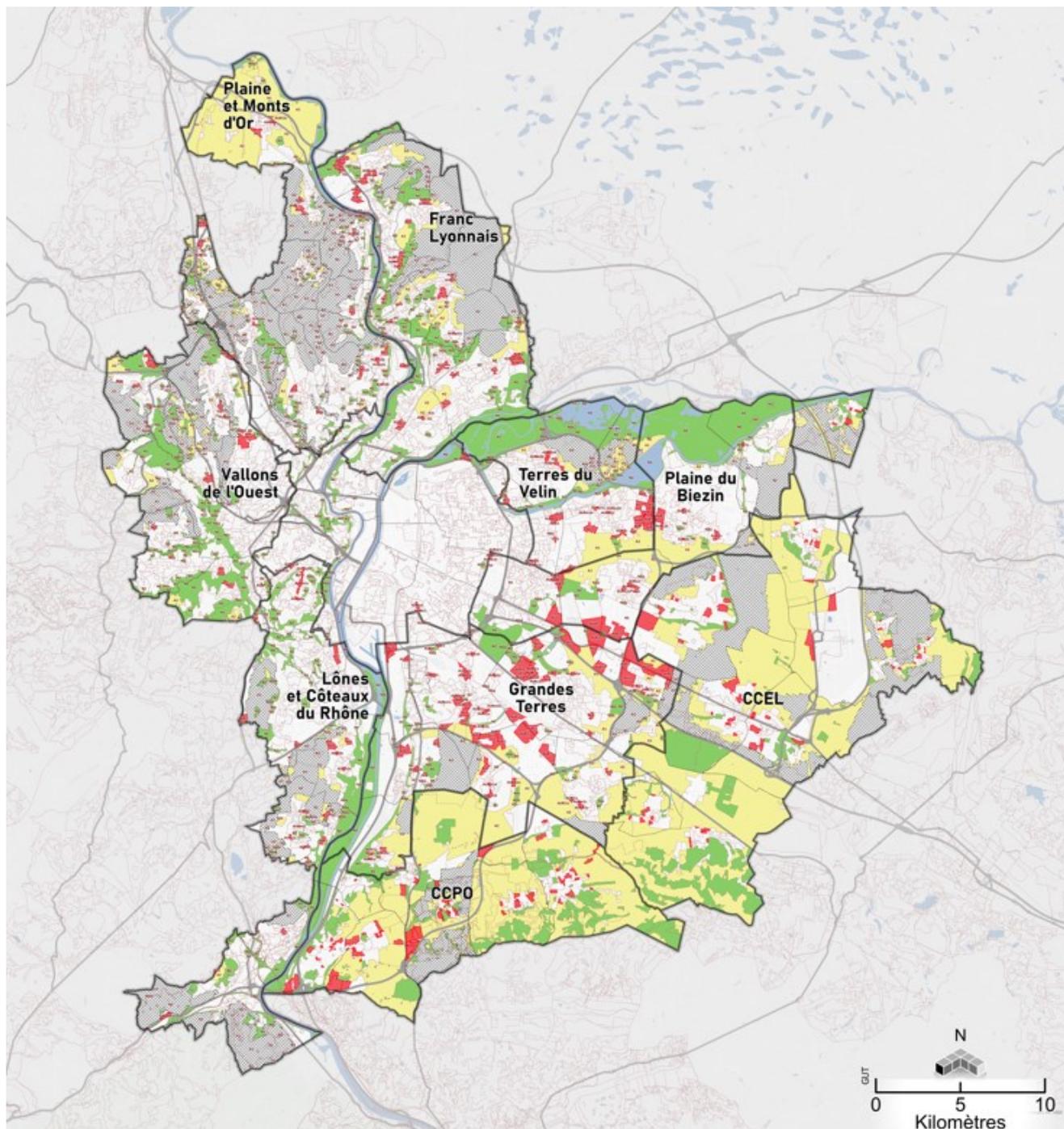
En 2022, la Métropole de Lyon compte dans son PLUH **1 511 ha de zones AU** (« A urbaniser »). Souvent occupées par une activité agricole, ces surfaces doivent faire l'objet d'une attention particulière pour ne pas être urbanisées aux dépens de la perte de l'activité agricole.

Ces surfaces AU se retrouvent particulièrement dans les Grandes terres, qui



Surfaces classées AU dans les PLUi de l'agglomération lyonnaise en 2022 (Source : PLUH, M3A)

Carte 14 : Les Zones agricoles (A), naturelles (N) ou à urbaniser (AU) non protégées par des périmètres PENAP en 2022
 (source : PLU-H 3 M3A)



Zonages du PLU-H hors PENAP

- Zonages agricoles
- Zonages naturels

- Réseau viaire principal
- Hydrographie
- Zonages du PLU-H
- Zones à urbaniser

Dénomination des zonages du PLU-H :
 - Agricole (A)
 - Naturel (N)
 - À urbaniser (AU)

Sources : IGN BDTopo 2022 ; PLU-H M3A

DYNAMIQUES FONCIERES

Protection des terres et enjeux de planification

Aller + loin

UrbaLyon, 2023.
Observatoire des loyers

58 %

des transactions correspondent à des ventes de bien bâtis à destination résidentielle incluant des espaces agricoles (marché rural résidentiel)

20 %

seulement des surfaces vendues en 2020 sur le territoire ont une destination agricole certaine

31 % des zones A sont classées en PENAP dans le SEPAL,

20 680 ha de zone A sont hors PENAP

Consommation d'espaces par l'urbanisation & périmètres de protection PENAP

L'urbanisation consomme des terres, parfois les plus fertiles et exploitables, ce qui engendre une perte de potentielle de production agricole.

Les espaces agricoles (A) et naturels (N) sont couverts partiellement par des périmètres PENAP afin de protéger leur vocation des risques d'urbanisation. « *Les secteurs non classés en PENAP laissent encore de l'espoir à certains propriétaires de passer AU* »

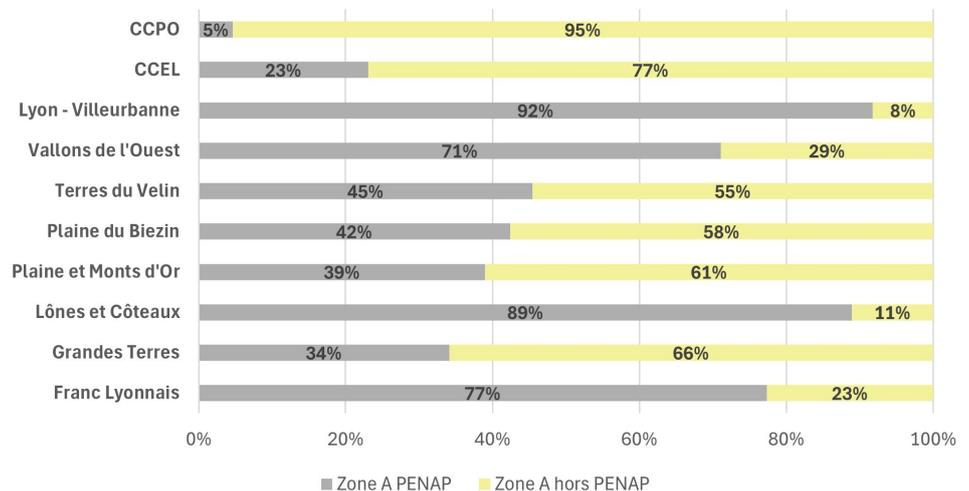
Dans la MdL, 3 340 ha de zone N et 6 497 ha de zone A sont aujourd'hui classées en PENAP A (soit 56% des zones A). Dans la CCEL, 2 592 ha de zone A sont aujourd'hui classées en PENAP (soit 23% des zones A). Dans la CCPO, 337 ha de zone A sont aujourd'hui classées en PENAP (soit 5 % des zones A).

Certains agriculteurs ont encore des difficultés à comprendre la plus-value réglementaire des périmètres PENAP par rapport au zonage PLU. Par ailleurs, l'absence d'un outil de visualisation précisant les périmètres de protection ne leur permet pas d'identifier l'état de protection des parcelles qu'ils exploitent.

Utilisation des terres par les chevaux et pour les espaces de loisirs

De nombreuses fermes, en particulier dans l'Ouest lyonnais, sont vendues à prix fort à des habitants non agriculteurs et transformées en pensions de chevaux.

Avec des pratiques qui généralement respectent la vie du pâturage, cet essor est considéré par certains acteurs comme une catastrophe environnementale sur les terres agricoles alors destituées de leur vocation nourricière.



Part des zones A classées en PENAP ou hors PENAP dans les polarités de l'agglomération lyonnaise en 2022 (Source : PLUH, M3A)

3. Le foncier non agricole joue également un rôle dans le maintien de l'activité

Accès au logement

Les agriculteurs témoignent de **très grandes difficultés à se loger** à proximité des exploitations dans une Métropole attractive et économiquement inaccessible. Un unique logement autorisé par exploitation d'élevage n'est pas suffisant pour les exploitants et leurs salariés, ce qui engendre une **perte de main d'œuvre**.

Cette réglementation est stricte en réponse à des dérives qui ont pu avoir lieu par le passé, mais **pénalise désormais tous les agriculteurs**. *« Certains sont obligés de vivre à 1h de leur exploitation ce qui ne facilite absolument pas leur activité basée sur l'observation, l'adaptation aux conditions météorologiques, et un travail physique demandant des temps de repos en milieu de journée » Un agriculteur*

Enjeux de planification : urbanisme et conflits d'usage

De forts coûts fonctionnels pour les agriculteurs sont liés à l'urbanisme. En effet, des **coûts de déplacement** sont dus au **morcellement des terres**, aux **axes routiers ne tenant pas compte des besoins de l'agriculture** engendrant des détours (terre-pleins, chicanes, forte circulation, largeur faible empêchant le passage des engins, etc.). Ces conflits d'usage participent à la **dégradation des conditions de travail**, à la perte de temps et de revenu des agriculteurs.

« A Meyzieu et Décines, des parcelles en limites communales sont difficilement accessibles à cause des panneaux d'agglomération » Un agriculteur

Par ailleurs, la **circulation humaine est source de stress au travail**.

« On n'a pas de stress quand il y a personne sur les routes, on a moins de risque d'accident, de ralentissement, etc. » Un agriculteur

Pour l'instant, aucune amélioration n'a été perçue malgré la **carte de circulation** réalisée par la CA69.

Les agriculteurs questionnent les **possibilités d'action des communes et des EPCI pour intégrer le sujet agricole dans la planification des aménagements routiers**.

Enfin, les acteurs agricoles dénoncent le **manque de tolérance des résidents** vis-à-vis du passage des tracteurs, des plaintes accusant les bruits et les odeurs de ferme, etc.

Synergies entre protection des espaces agricoles et naturels

Le foncier agricole est aussi maintenu par la **pérennité des espaces naturels** : il y a une **synergie** dans la préservation de ces deux types d'espaces. Le Syndicat Mixte Plaines et Monts d'Or souligne l'intérêt de donner corps aux espaces naturels qui permettent de renforcer la préservation des espaces agricoles.

4. Le foncier s'apprécie selon ses qualités agronomiques et environnementales

Au-delà des surfaces, toutes les parcelles ne permettent pas l'accueil de l'agriculture (et la diversité de ses filières).

Accès à l'eau et qualité des sols

L'accès à l'irrigation est une raison de plus en plus **limitante** pour le maintien de l'agriculture sur certains secteurs.

« A Saint Genis Laval par exemple, le plateau est très fertile, mais il n'y a pas d'accès à l'irrigation » Un agriculteur

Au même titre que la carte des sols (p.9), la mise à disposition de **carte de zones irrigables** permettrait de cibler les fonciers plus ou moins propices au développement d'une activité.



Protection des terres et enjeux de planification

Besoins exprimés par les acteurs du territoire

Foncier

Besoin d'inciter et d'appuyer les communes dans la maîtrise du foncier agricole pour faciliter l'installation et le maintien de l'agriculture (encouragement des baux longs pour permettre aux agriculteurs de se projeter, développement d'une stratégie foncière locale, etc.)

Besoin de sensibiliser les propriétaires terriens et de les inciter dans la mise à disposition ou la cession de leurs terres aux agriculteurs (animation, communication, diffusion d'outils de sensibilisation sur les enjeux PENAP et les baux agricoles, engagement des procédures terres incultes sur des secteurs spécifiques, etc.)

Besoin de protection contre la spéculation foncière en travaillant avec la SAFER

Besoin des agriculteurs d'accéder à une meilleure connaissance locale du foncier agricole (liens aux référents locaux SAFER, animation foncière facilitant l'échange de parcelles, diffusion d'outils, de réseaux d'informations et d'alertes sur les parcelles disponibles)

Besoin d'un outil facilitant le repérage des zones PENAP (visualisation permettant de superposer le PLUH et les périmètres PENAP pour que les agriculteurs puissent se repérer, etc.)

Besoin de lutter via la réglementation contre le développement des activités de loisir en milieu agricole (chevaux, etc.)

Besoin de protéger les espaces cultivés non protégés dans les PLU et de faire connaître les réglementations associées (rétro zonage de zone AU ou U, clarification de la distinction des zones A1/ A2, etc.)

Besoin d'encadrer les projets de compensation écologique pour éviter qu'ils occupent les terres agricoles (appui aux agriculteurs concernés par un projet imposé, etc.)



Illustration : Une agricultrice traversant le centre de ville de Dardilly avec un engin agricole (CHASSIGNOLE Olivier, MÉTROPOLE DE LYON)

Logement

Besoin d'améliorer l'accès au logement pour les agriculteurs, les salariés agricoles permanents ou temporaires (développement de logements collectifs ou des habitats légers pour les saisonniers, adoption du nouveau protocole de construction en zone agricole qui a permis d'augmenter la part dédiée au logement professionnel sur une exploitation, aménager des bâtiments locatifs agricoles incluant un logement, etc.)

Développer un zonage résidentiel sous conditions et soutenir les demandes de construction sous cadre de contrôle (autoriser la possibilité de construire en zone agricole en démontrant que l'agriculteur est installé depuis longtemps ou qu'il va y rester, etc.)

Besoin de pallier le problème d'écart de coût entre la vente de la maison du cédant et l'achat du nouvel agriculteur, pouvant freiner la reprise des exploitations

Urbanisme et aménagement

Besoin de mieux communiquer sur les contraintes et besoins relatifs à la circulation des véhicules agricoles (diffusion de supports cartographiques aux services en charge de la planification et aux communes, actualisation des cartes de circulation des enjeux agricoles réalisées par la chambre d'agriculture, consultation des agriculteurs avant la mise en place des nouveaux aménagements tels que la plantation d'arbres, la mise en place de dos-d'âne, etc.)

Besoin d'amplifier l'intégration des enjeux agricoles aux logiques d'aménagement du territoire (organisation du dialogue entre les services techniques associés à l'urbanisme, la voirie et l'agriculture, extension des zones PENAP pour protéger les exploitations existantes, mise en place d'un protocole pour que les coupes de colonnes d'eau dédiées à l'irrigation soient bien rétablies à chaque aménagement foncier, etc.)



CONCLUSION

Conclusion – Messages transversaux

1 – Accompagner la déclinaison locale de la stratégie agricole et alimentaire, en instaurant un dialogue apaisé entre acteurs, y compris avec le grand public

Enjeux POLITIQUES de créer un dialogue, fédérer agriculteurs-publics, fédérer autour de projet de territoire commun, agir sur les incivilités, éduquer et sensibiliser...

- Amplifier le travail de collaboration entre les EPCI et les communes, en améliorant les échanges d'informations et en s'appuyant sur les instances existantes de dialogue (CTM, COPIL spécifique agriculture dans le cadre de l'ENS, groupe de travail Installation-Transmission, etc.)
- Penser la stratégie au-delà du maintien du foncier agricole en travaillant sur le développement de conditions propices au maintien des agriculteurs et en engageant une transition culturelle au sein des métiers de l'aménagement du territoire (travail en interdisciplinarités pour penser les flux et la logistique, le logement des agriculteurs et de leurs salariés, les axes de circulation compatibles avec l'activité agricole, etc.)
- Soigner la communication des messages politiques avec le grand public en évitant la stigmatisation des agriculteurs qui peuvent être touchés très négativement : le renforcement des clivages est dangereux pour un monde agricole qui a **besoin de se fédérer pour évoluer ensemble** et faire face aux enjeux
- Apporter de l'humain dans l'analyse des enjeux agricoles, en valorisant le travail des agriculteurs et leurs rôles de gestionnaires du paysage

2 – Protéger et encadrer la gestion des ressources (eau, sol, biodiversité, etc.), avec une attention particulière sur la prévention des risques

Enjeux ECOLOGIQUES de protéger sol (notamment sol à potentiel agronomique), eau, prévention des risques (changement climatique, etc.) pérenniser foncier agricole, encadrer EnR...

- Développer une stratégie de développement de l'agroécologie et de l'agroforesterie en adaptant les pratiques aux enjeux spécifiques à chaque territoire et filière agricole
- Développer et stabiliser une doctrine adaptée aux différents contextes locaux et agricoles pour l'usage de l'eau en agriculture (outil d'aide à la décision permettant d'arbitrer chaque situation selon un schéma logique, etc.)

3 – Soutenir les agriculteurs et structurer leur activité afin d'assurer une viabilité économique du secteur, notamment en faisant évoluer le fonctionnement des programmes PENAP

Enjeux ECONOMIQUES ET SOCIAUX de développer l'emploi agricole, assurer la viabilité éco des activités, pérenniser les investissements, fournir appui au logement des travailleurs, structurer les filières locales, complémentarité des aides...

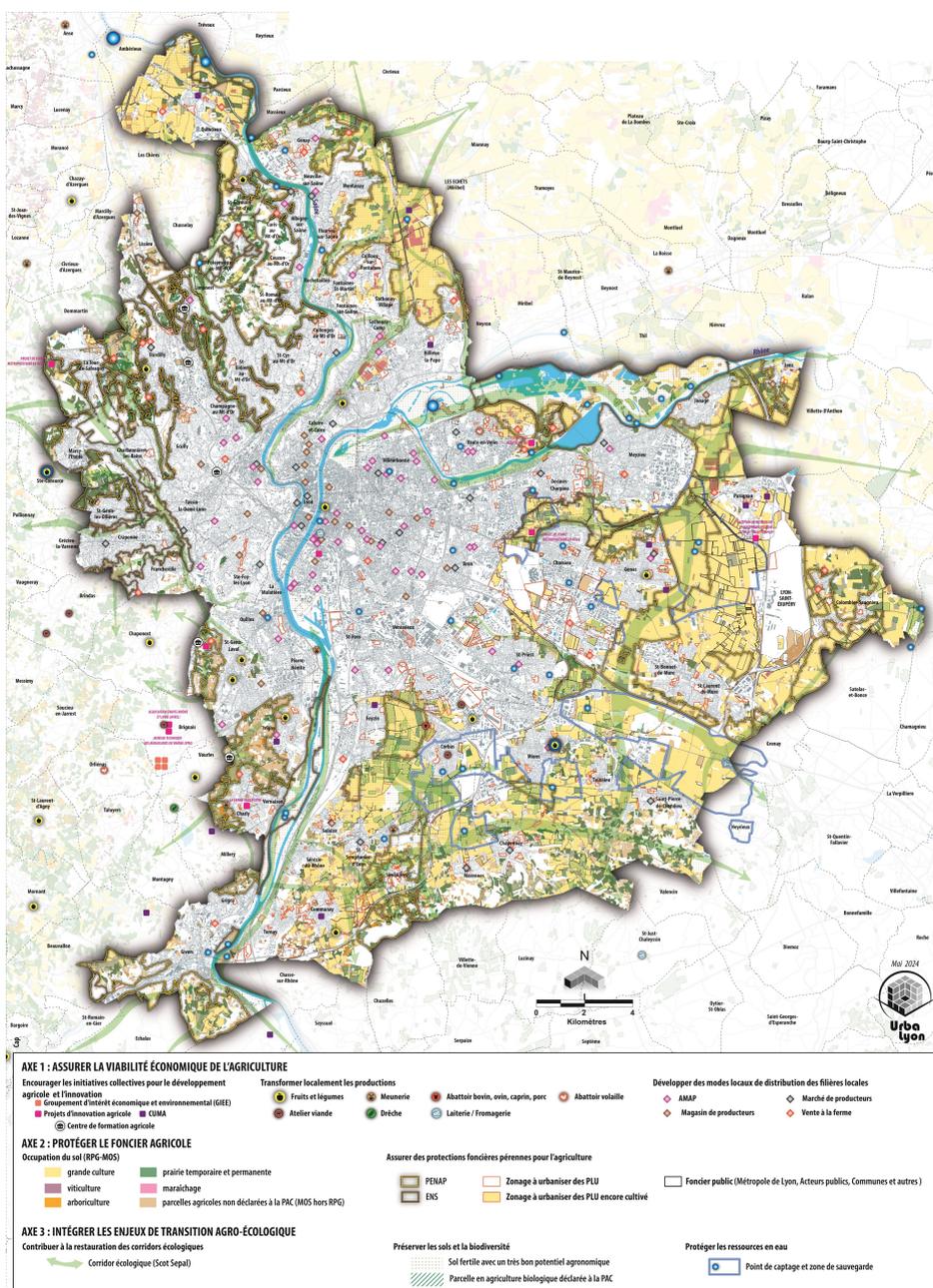
- Elargir le périmètre d'intervention pour permettre aux exploitations agricoles locales domiciliées en dehors de la Métropole de Lyon de bénéficier de soutiens de la Métropole

- Renforcer l'animation des programmes PENAP et la mise en réseau des acteurs pour dépasser les réflexions individuelles et faire émerger des projets collectifs entre agriculteurs
- Proposer un accompagnement pour répondre aux appels à projets et expliciter les complémentarités entre aides (UE, région, etc.)
- Adapter la réglementation PENAP en fonction des enjeux globaux de chaque polarité (être plus flexible dans certaines situations)
- Soutenir les travaux menés par Graines d'emploi

- Evaluer et appuyer la pérennisation des investissements déjà réalisés par les agriculteurs et tenir compte de leur capacité à investir (évaluation du temps de retour sur investissement des projets réalisés sur la période 2018-2023, etc.)

*« On n'investit pas tous les jours non plus »,
un agriculteur du Franc lyonnais*

- Elargir les actions aux autres acteurs (hors agriculteurs) jouant un rôle dans le développement agricole et la sensibilisation des habitants
- Capitaliser sur les échecs et les réussites des projets subventionnés (qui doivent continuer d'exister au bout de 5-6 ans sans « perfusion »)





ANNEXE

Glossaire et acronymes

Assolement : différents types de cultures réparties annuellement sur la SAU d'une exploitation ou d'un territoire. La diversification des assolements peut se concevoir à l'échelle d'une parcelle avec la mise en place de cultures associées ou à l'échelle d'un parcellaire avec une diversification des espèces et familles cultivées. Elle s'appuie sur la rotation des cultures, et certains de leurs bénéfices sont communs.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée composée de 1 à 10 associés, les associés peuvent être exploitants ou non de l'exploitation. Les associés non exploitants ne peuvent détenir la majorité du capital. Le capital minimum est de 7 500 euros. Les biens professionnels destinés à l'exploitation constituant le capital de la société sont séparés des biens personnels de l'agriculteur. La responsabilité est limitée, chaque associé ne supporte les pertes qu'à concurrence du montant de ses apports. *Source: Agreste*

ETP : Equivalent Temps Plein correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP représente au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Exploitation individuelle : Le chef d'exploitation dirige l'exploitation pour son propre compte. *Source: Agreste*

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun : société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial (de 2 à 10 associés). *Source: Agreste*

IS : Inter-Scot

Production Brute Standard (PBS) : coefficient exprimé en euros, représente la valeur de la production potentielle d'une exploitation par hectare ou par tête d'animal hors toute aide. Il dresse une typologie d'exploitations agricoles en fonction de leur spécialisation et leur dimension économique.

Micro : $PBS \leq 25\,000 \text{ €}$; Petite : $25\,000 < PBS < 100\,000 \text{ €}$; Moyenne : $100\,000 < PBS < 250\,000 \text{ €}$; Grande : $PBS \geq 250\,000 \text{ €}$. *Source: Agreste*

Surface Agricole Utile (SAU) : surface agricole composée des terres arables, des surfaces toujours en herbe et des cultures pérennes

Salariés permanents / occasionnels : Les personnes employées sont distinguées selon si elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon permanente, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels. *Source: Agreste*

SCEA : société civile d'exploitation agricole composée d'au moins 2 associés et aussi d'autres formes sociétaires qui ne sont pas spécifiques à l'agriculture existent mais restent relativement marginales : sociétés commerciales (SA, SARL,...), coopérative, groupement de fait,... *Source: Agreste*

ANNEXE

Communes des polarités agricoles

Franc lyonnais

- * Cailloux-sur-Fontaines
- * Caluire-et-Cuire
- * Fleurieu-sur-Saône
- * Fontaines-Saint-Martin
- * Fontaines-sur-Saône
- * Neuville-sur-Saône
- * Montanay
- * Rochetaillée-sur-Saône
- * Sathonay-Camp
- * Sathonay-Village
- * Rillieux-la-Pape

Plaines des Monts d'or

- * Albigny sur Saône
- * Champagne au Mont d'Or
- * Collonges au Mont d'Or
- * Couzon au Mont d'Or
- * Curis au Mont d'Or
- * Lissieu
- * Limonest
- * Poleymieux au Mont d'Or
- * Quincieux
- * Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
- * Saint Didier au Mont d'Or
- * Saint Germain au Mont d'Or
- * Saint Romain au Mont d'Or

Grandes terres

- * Corbas
- * Mions
- * Vénissieux
- * Saint-Fons
- * Feyzin
- * Solaize
- * Saint-Priest

Terres du Velin

- * Vaux en Velin
- * Décines-Charpieu

Plaine du Biozin

- * Bron
- * Chassieu
- * Meyzieu
- * Jonage

Vallons de l'ouest

- * Charbonnières-les-Bains
- * Craponne
- * Dardilly
- * Écully
- * Francheville
- * Genay
- * La Tour de Salvagny
- * Marcy-l'Etoile
- * Saint-Genis-les-Ollières
- * Tassin-la-Demi-Lune

Lônes et Côteaux

- * Charly
- * Irigny
- * Grigny
- * Givors
- * Oulins
- * Pierre-Bénite
- * Saint-Genis-Laval
- * Sainte-Foy-lès-Lyon
- * Vernaison

CCPO

- * Chaponnay
- * Communay
- * Marennes
- * Saint-Symphorien-d'Ozon
- * Serezin du Rhône
- * Simandres
- * Ternay

CCEL

- * Colombier-Saugnieu
- * Genas
- * Jons
- * Pusignan
- * Saint Bonnet de Mure
- * Saint Laurent de Mure
- * Saint Pierre de Chandieu
- * Toussieu

